

POUR LES SOLIDARITÉS  
LE DÉPARTEMENT AGIT



BILAN 2025

# Solidarités 71

Schéma unique des solidarités  
de Saône-et-Loire

# SOMMAIRE

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Élus en charge des solidarités                                                                                | 3  |
| Les faits marquants 2025                                                                                      | 4  |
| Avancement global des actions                                                                                 | 6  |
| <b>Ambition 1</b> : Confirmer le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale | 7  |
| <b>Ambition 2</b> : Faciliter le parcours des bénéficiaires des services départementaux à tout âge de la vie  | 12 |
| <b>Ambition 3</b> : Accompagner les métiers des solidarités de Saône-et-Loire pour préparer l'avenir          | 20 |
| <b>Ambition 4</b> : Consolider le dialogue avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux      | 24 |
| <b>Ambition 5</b> : Renforcer l'action sociale départementale                                                 | 28 |
| <b>Ambition 6</b> : Accompagner la perte d'autonomie et le handicap                                           | 36 |
| <b>Ambition 7</b> : Répondre aux besoins des enfants et des familles                                          | 43 |
| <b>Ambition 8</b> : Des parcours d'insertion résolument tournés vers l'emploi                                 | 51 |

# ELUS EN CHARGE DES SOLIDARITÉS



**Claude CANNET**

*Vice-Présidente en charge du maintien à domicile, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de l'action sociale*



**Dominique LOTTE**

*Vice-Président en charge de la santé, de la citoyenneté et des services publics*



**Christine ROBIN**

*Vice-Présidente en charge de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, de la formation, de l'économie sociale et solidaire, de la politique de la ville*



**Carole CHENUET**

*Conseillère départementale déléguée à l'action sociale territorialisée et à la coordination du Fonds de solidarité logement*



**Amelle DESCHAMPS**

*Vice-Présidente en charge des familles, de la protection de l'enfance et des violences intrafamiliales*



**Nathalie DAMY**

*Conseillère départementale déléguée à l'égalité Femmes-Hommes et aux violences intrafamiliales*



**Jean-Vianney GUIGUE**

*Vice-Président en charge de l'habitat*



**Marie-Thérèse FRIZOT**

*Conseillère départementale*

# LES FAITS MARQUANTS 2025



23 janvier



30 janvier



30 janvier

## Conseils de territoire

Lancement des programmes d'actions 2025 du schéma lors des Conseils de territoire de Montceau-Autun-Le Creusot, Mâcon-Paray et Chalon-Louhans.



CENTRE HOSPITALIER  
DE MÂCON



1<sup>er</sup> avril

## Lancement de l'expérimentation sorties d'hospitalisation avec le Centre Hospitalier de Mâcon

A l'initiative du Département et avec l'implication du Centre hospitalier de Mâcon et du Dispositif d'appui à la coordination, les services de Court séjour gériatrique et des Soins médicaux et de réadaptation expérimentent une procédure d'évaluation des besoins permettant d'anticiper la mise en place du plan d'aides APA pour faciliter le retour à domicile.



12 juin

## Réunion du groupe ressource départemental « pair-aidance » : témoignages de travailleurs pairs

Rassemblant une vingtaine de professionnels de la DGAS, toutes directions confondues, et des partenaires locaux, le groupe ressource départemental « pair-aidance » s'est réuni au Creusot le 12 juin. Au programme : des témoignages de plusieurs pair-aidants notamment intervenant avec l'Association APF France Handicap autour de leurs fonctions, missions et postures.

## Pose de la première pierre du village d'enfants

André Accary, président du Département, et Amelle Deschamps, vice-présidente chargée de l'enfance, ont symboliquement lancé ce chantier aux côtés des partenaires du projet : la commune de Saint-Gengoux-Le-National, représentée par son maire Didier Bordet, et les responsables de l'association Le Prado.



13 juin



12 février

## Première séance du conseil des jeunes

Le Conseil des jeunes de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) a été créé en février 2025. Il réunit des jeunes volontaires de 10 à 15 ans, accompagnés par l'aide sociale à l'enfance. Il a pour objectif de recueillir leur parole, leurs propositions et leur regard sur les dispositifs de protection de l'enfance. Espace d'expression, de consultation et de co-construction, il contribue à l'amélioration des politiques départementales de protection de l'enfance en intégrant l'expérience vécue des jeunes



13 mars

## Signature officielle de la convention-cadre de programmation des actions de prévention de la perte d'autonomie 2025-2027 sur le territoire du Chalonnais

Après la mise en œuvre de programmes pour les territoires de l'Autunois-Morvan et du Charolais-Brionnais, la démarche est lancée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le territoire du Chalonnais, pour une durée de 2 ans. Elle implique le Grand Chalon qui anime la démarche et 17 opérateurs. Au total, 37 actions seront mises en œuvre sur la durée du programme parmi lesquelles des actions innovantes : prévention de la dénutrition auprès de personnes précaires, formation des bénévoles à la lutte contre l'isolement des seniors...

## Ouverture du service Equinoxe dédié à l'accompagnement renforcé des retours en famille

En 2024, le Département a lancé un appel à projets visant à créer un service d'accompagnement dédié au retour en famille des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. C'est l'association Saint-Exupéry qui a été retenue, pour mener 120 mesures éducatives renforcées sur l'ensemble du territoire départemental, à compter de juin 2025. Après quelques mois d'activité, la création de cette mesure a déjà permis à 80 enfants de regagner le domicile familial, avec un accompagnement intensif, réactif, au plus près des besoins des enfants et des parents. À travers ce projet, le Département poursuit ses efforts de consolidation de son dispositif de protection de l'enfance.



19 mai

CENTRE SAINT-EXUPÉRY

## Signature du pacte territorial pour la mise en œuvre du Service public de l'habitat

Le Département de Saône-et-Loire s'engage à renforcer l'accessibilité des services liés à la rénovation de l'habitat. Dans le cadre du nouveau « Pacte territorial France Rénov' », acté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) le 13 mars 2025, un partenariat État-Département-EPCI doit permettre de simplifier les démarches, informer, conseiller et orienter gratuitement tous les ménages sur un périmètre de 9 EPCI ruraux. Un engagement fort porté par un investissement annuel du Département de 128 000€. L'opérationnalisation du dispositif est confiée à Habitat 71



16 juin



26 septembre

### Journée départementale sur les conférences familiales

Près de 130 professionnels de la protection de l'enfance (partenaires et Département) et du Service social départemental, ont pu découvrir et s'accoutumer à cet outil d'accompagnement des familles. A l'issue de la rencontre, plus de 40 professionnels se sont portés volontaires pour se former à la coordination de Conférences familiales.

### Journée nationale des aidants

Le 6 octobre 2025, à l'occasion de la Journée nationale des aidants, le Département organise, en partenariat avec le Réseau des aidants Sud 71, une porte ouverte à la Maison locale de l'autonomie de Paray-le-Monial suivie d'un ciné-débat. Cet événement vise à informer les aidants des dispositifs d'aides, d'accompagnement, des solutions de répit existantes afin de les soutenir et prévenir leur isolement social.



6 octobre

### Remise du kit méthodologique démarche qualité aux EAJE

Les partenaires pilotes de la démarche qualité dans les EAJE dans le cadre du SDSF ont pu remettre aux professionnels de la petite enfance un kit méthodologique (les incontournables, les étapes, modèle fiche action, modèle questionnaire de satisfaction aux parents) à l'occasion d'une journée départementale dédiée.



5 décembre



### Conférence sur l'implantation d'une maison des femmes en Saône-et-Loire

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le Département, représenté par sa Conseillère départementale déléguée à l'égalité Femmes-Hommes et aux violences intrafamiliales, Nathalie Damy, organisait une conférence à Rancy avec l'ensemble des acteurs locaux autour du projet d'implantation d'une maison des femmes en Saône-et-Loire.

24 novembre



14 décembre

### Adoption de la Stratégie départementale pour l'insertion et l'emploi 2026 - 2028

Dans un contexte majeur de réforme nationale liée à la Loi « Plein Emploi », le Département a adopté un nouvel outil stratégique au service d'une ambition claire : passer d'une logique d'insertion sociale à une politique d'accès effectif et durable à l'emploi.

### Contractualisation en prévention et protection de l'enfance 2025-2027

Le Département est engagé depuis 2020 dans une contractualisation avec l'Etat et l'Agence régionale de santé concernant la prévention et la protection de l'enfance. Un nouveau contrat est proposé pour la période 2025-2027, dont les orientations correspondent aux projets engagés par le Département dans le cadre du schéma unique des solidarités. Il permettra ainsi de consolider les actions en cours ou programmées.

26 septembre



### Premier Forum Parentalité

Dans le cadre d'une action croisée avec le Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF), le Département, la CAF, la MSA, l'UDAF et l'Etat ont proposé conjointement un premier Forum Parentalité le 1er octobre au théâtre scène nationale de Mâcon. Rassemblant près de 800 participants, cette journée avait pour objectif de faire connaître au grand public et aux professionnels les dispositifs de soutien à la parentalité présents sur le territoire départemental.



1er octobre

### Première conférence territoriale de l'autonomie pour le lancement du Service public départemental de l'autonomie

Le SDPA est un nouveau service public mis en œuvre solidairement par les acteurs institutionnels et professionnels agissant pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et leurs aidants, à l'échelle départementale. Afin de matérialiser cet engagement commun, une première conférence territoriale de l'autonomie s'est tenue le 25 novembre dernier à l'initiative du Département et de l'ARS.

25 novembre



### Journée professionnelle du SSD : Présentation de la feuille de route 2025 - 2028

Le 27 novembre, près de 200 professionnels du SSD se sont réunis à Dompierre-les-Ormes pour découvrir et partager les 5 orientations stratégiques et les 7 fiches actions de la nouvelle feuille de route 2025-2028. Cette journée a été l'occasion de saluer l'engagement quotidien des professionnels du SSD, qui jouent un rôle essentiel comme première porte d'entrée des Solidarités en Saône-et-Loire.



27 novembre



# AVANCEMENT GLOBAL DES ACTIONS

2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre



## AMBITION 1

**Confirmer le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale**

9 actions fléchées – 7 actions en cours – 1 action terminée en 2025



## AMBITION 2

**Faciliter le parcours des bénéficiaires des services départementaux à tout âge de la vie**

23 actions fléchées – 21 actions en cours – 1 action terminée en 2025



## AMBITION 3

**Accompagner les métiers des solidarités en Saône-et-Loire pour préparer l'avenir**

12 actions fléchées – 9 actions en cours – 1 action terminée en 2025



## AMBITION 4

**Consolider le dialogue avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux**

15 actions fléchées – 12 actions en cours – 1 action terminée en 2025



## AMBITION 5

**Renforcer l'action sociale départementale**

22 actions fléchées – 16 actions en cours – 3 actions terminées en 2025



## AMBITION 6

**Accompagner la perte d'autonomie et le handicap**

33 actions fléchées – 17 actions en cours – 12 actions terminées en 2025



## AMBITION 7

**Répondre aux besoins des enfants et des familles**

42 actions fléchées – 25 actions en cours – 14 actions terminées en 2025



## AMBITION 8

**Des parcours d'insertion résolument tournés vers l'emploi**

19 actions fléchées – 11 actions en cours

# AMBITION 1

## Confirmer le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale

À travers cette ambition, le Département tient à assumer son rôle singulier de chef d'orchestre des solidarités : articuler et rendre plus lisibles les interventions de chaque acteur dans une logique de complémentarité et de couverture des zones blanches, structurer les dynamiques partenariales dans le respect des compétences de chacun et promouvoir ce qui fait sens commun en Saône-et-Loire. Être chef de file, c'est aussi se doter d'une capacité à anticiper l'évolution des besoins et s'appuyer sur la connaissance fine des acteurs de terrain pour construire des outils de pilotage de l'action sociale.



### Orientation 1 : Renforcer l'interconnaissance et coopération entre acteurs de la filière sociale et médico-sociale

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                             | ≤ 25 %                  | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------|--------|-------|
| Recensement des réseaux professionnels existants à destination des acteurs des solidarités en vue de la création d'un annuaire thématique et territorialisé |                         |        |        |       |
| Développement de temps d'interconnaissance à l'échelle locale                                                                                               |                         |        |        |       |
| Conception d'un support visuel recensant les actions et acteurs intervenant dans le champ des politiques de solidarités à l'échelle départementale          | Suppression de l'action |        |        |       |
| Réflexion sur l'harmonisation du processus de construction des appels à projets relatifs au développement social et à la prévention                         |                         |        |        |       |



### Orientation 2 : Mieux observer et partager les besoins sociaux du territoire au service des politiques de solidarités

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                              | ≤ 25 %      | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|--------|-------|
| Lancement des travaux de préfiguration de l'observatoire départemental des solidarités                                       |             |        |        |       |
| Mutualisation des diagnostics et documents d'analyse des besoins sociaux produits à l'échelle départementale et territoriale | Report 2026 |        |        |       |
| Sensibilisation des professionnels du Département au management de la donnée                                                 |             |        |        |       |



### Orientation 3 : Développer la plateforme Infopublic71 pour permettre aux professionnels de trouver les informations utiles à leur pratique

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                           | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| Création d'un réseau d'animation de l'outil Infopublic71                                                                  |        |        |        |       |
| Construction de supports de communication et d'utilisation de la plateforme Infopublic71 à destination des professionnels |        |        |        |       |

# ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Renforcer l'interconnaissance et coopération entre acteurs de la filière sociale et médico-sociale

## DÉVELOPPEMENT DES TEMPS D'INTERCONNAISSANCE À L'ÉCHELLE LOCALE



### ESSAIMAGE DES « CAFÉS PARTENAIRES » SUR LE TERRITOIRE D'ACTION SOCIALE MONTCEAU-AUTUN-LE CREUSOT

Rencontre conviviale destinée aux acteurs locaux du champ social et médico-social, le café-partenaire a trouvé son rythme tous les deux mois à la Maison départementale des solidarités de Montceau depuis 2024. Il s'organise tous les semestres à Autun depuis fin 2025 et se dessine au Creusot à compter de janvier 2026. Son objectif : développer l'interconnaissance des acteurs locaux de l'action sociale et médico-sociale et favoriser l'intégration sur le territoire de nouveaux professionnels. Avec une trentaine de participants en moyenne, le café-partenaire remplit une mission essentielle : se connaître, se former et se mobiliser.



**8** cafés partenaires organisés à Montceau  
**267** participants présents sur l'ensemble des dates  
**28** structures impliquées sur Montceau et **25** structures sur Autun  
Un intérêt grandissant pour la démarche révélé par l'enquête annuelle : **52%** des participants satisfaits et **48%** des participants très satisfaits

#### Perspectives 2026 :

- Déploiement de café-partenaires sur d'autres circonscriptions ou sous d'autres formats (chez les partenaires ou par thème)

## RÉSEAU PRISM DE TOURNUS : L'INTERCONNAISSANCE PARTENARIALE AU SERVICE DU POUVOIR D'AGIR

La **MDS de Tournus** anime le réseau d'acteurs locaux du Tournugeois PRISM. Suite à un temps travail autour des ambitions communes du réseau, il est ressorti la volonté d'inviter les personnes accompagnées lors des réunions partenariales. Les objectifs de cette démarche étaient l'interconnaissance dans un cadre sécurisé et convivial ainsi que le repérage de personnes accompagnées pouvant participer à des groupes de travail futurs. Spontanément, le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile de Tournus a proposé l'invitation d'usagers. Pour faciliter les échanges, le support du jeu est apparu idéal au vu de la maîtrise hétérogène de la langue française (sortir du format plénière), afin également de rétablir une relation horizontale entre les personnes accompagnées et les professionnels (sous-groupes mixtes pour les jeux), et de promouvoir une infrastructure locale (la ludothèque de Tournus).



**Une dizaine** d'institutions partenaires mobilisées dans le cadre du réseau (CCAS, Centre social, CPTS, Le Pont, France services, La Sauvegarde, ESP, Habitat et Humanisme, la CAF)  
**3** réunions d'interconnaissance par an  
**8** personnes accompagnées présentes, hébergées en CADA, de nationalités différentes

## LES ACTUS

**Dans le visuel : le métier de TSF**

Les Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TSF) interviennent principalement au domicile des familles en difficulté. Ils accompagnent les familles afin de préserver leur autonomie et faciliter leur quotidien. Leur action repose sur des ateliers partagés de la vie quotidienne. Les TSF accompagnent notamment la mise en place du cadre éducatif, l'organisation du quotidien, l'amélioration du logement et l'éducation à l'alimentation. Ils travaillent aussi l'insertion sociale des familles et repèrent leurs difficultés. En Saône-et-Loire, le Gasep et l'ADAF 71 emploient les TSF. Ils interviennent au domicile des familles. Ces missions d'accompagnement TSF peuvent être sollicitées auprès de la Caf et auprès du Département. L'observatoire départemental de la protection de l'enfance vous propose de découvrir le métier de TSF.

**Coup de projecteur sur un partenaire : l'Adaf de Saône-et-Loire**

L'Adaf (Association départementale des associations familiales) représente les familles dans de nombreuses instances locales (conseil de famille des pupilles de l'Etat, conseil d'administration de la Caf, de CCAD), des établissements de santé, des établissements et services sous l'autorité de l'ARS, des commissions de l'Éti, d'attribution de logements sociaux, de prévention des expulsions, de surendettement de la Banque de France. Elle défend leurs intérêts et porte leur voix auprès des pouvoirs publics du Département. Un Observatoire de la famille produit des études sur la vie des familles en Région Bourgogne, L'observatoire « En parents supporteurs » et d'autres travaux sont consultables.

**Zoom sur le conseil des jeunes de l'ODPE 71**

Créé en 2025, le conseil des jeunes est composé d'une vingtaine de jeunes âgés de 10 à 15 ans, accueillies en foyers, lieux de vie ou familles d'accueil. Il a son siège social à l'Observatoire de la protection de l'enfance. Les jeunes peuvent y partager leur avis, exprimer leurs besoins, poser des questions et formuler des propositions. Ils sont ainsi acteurs de leur parcours et participent aux décisions qui les concernent. L'ODPE 71 affirme sa volonté de placer la parole des jeunes au cœur des politiques de prévention et de protection de l'enfance. Objectif : des jeunes plus impliqués et mieux accompagnés.

## ÇA BOUGE

**Loi n° 2025-1057**

Le 4 novembre 2025, la loi n° 2025-1057 relative à la réforme de la justice a été promulguée. Cette loi introduit de nombreuses dispositions relatives à la justice, notamment en matière de procédure civile, de procédure pénale, de droit de l'enfance et de droit des étrangers. Cette loi a pour objet de moderniser le système judiciaire et d'améliorer l'accès à la justice.

**GF du 1/10/25**

Présentation de l'initiative d'accompagnement des professionnels de la protection de l'enfance pour garantir que les professionnels de la protection de l'enfance n'ont aucun empêchement judiciaire. Retrouvez toutes les informations sur [www.bourgogne.fr/odpe71](http://www.bourgogne.fr/odpe71)

## AGENDA

**29 et 30 janvier 2026**

29 et 30 janvier 2026, les professionnels de la protection de l'enfance de Saône-et-Loire se réuniront pour participer à la journée d'information et de concertation. Cette journée sera l'occasion de présenter les missions de l'ODPE 71 et de recueillir les avis et suggestions des professionnels. Les inscriptions sont ouvertes.

**13 février 2026**

Création de la commission GF avec les membres du Gasep et de l'ADAF 71. Cette commission aura pour mission de suivre l'application de la loi n° 2025-1057 et de proposer des mesures d'accompagnement.

## L'ŒIL DE L'ODPE : NOUVEAU SUPPORT D'INTERCONNAISSANCE PAR ET POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

Le premier numéro de **L'œil de l'ODPE**, newsletter de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE 71) a été diffusé fin décembre à tous les intervenants en protection de l'enfance, qu'ils soient membres ou partenaires de l'ODPE.

L'ODPE 71 compte une cinquantaine de structures et services intervenant en protection de l'enfance : services du Département, établissements et services sociaux et médico-sociaux, institutions, centres de formation, justice, établissements de la santé, associations représentant des usagers.

L'objectif de la newsletter trimestrielle ? Faire connaître l'ODPE 71, développer une culture commune et l'interconnaissance entre tous les acteurs de la protection de l'enfance en Saône-et-Loire.

Chaque numéro présente une structure membre de l'ODPE 71, met en avant une actualité (un métier, des travaux en cours...), fait le point sur les nouveautés législatives, propose un agenda des événements départementaux et nationaux à venir, valorise des données chiffrées issues du rapport annuel de l'ODPE 71.

## RECENSEMENT DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS À DESTINATION DES ACTEURS DES SOLIDARITÉS

Pour répondre au **besoin d'interconnaissance et renforcer les partenariats** dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, il a été décidé de créer un « **annuaire des réseaux professionnels** » en s'appuyant sur la plateforme existante **Infopublic71**. Collaborative et élaborée avec les acteurs du département, cette plateforme recense les structures et institutions concernées et met à disposition des professionnels des outils et informations fiables et régulièrement actualisés. Elle facilite ainsi l'orientation du public vers le bon interlocuteur et constitue une ressource pour les professionnels – en particulier les nouveaux arrivants – sur l'ensemble du territoire.

En 2025, un premier travail d'identification des acteurs des solidarités en Saône-et-Loire constitués en réseaux, formalisés ou non, quelques que soient leurs secteurs d'intervention a pu être conduit par les équipes départementales. Une **quinzaine de réseaux** a pu être identifiée et fera l'objet d'une incrémentation sur la plateforme en 2026. En parallèle, un **premier recensement des membres de l'ODPE et partenaires en lien avec le public de l'ASE** a permis de cartographier **70 nouvelles structures sur la plateforme**.

Informations **Cartographie** Les acteurs de l'ODPE Les documents de l'ODPE

0 mots recherchés

Tous types de fiches Rechercher

0 fiche trouvée

**EPCI**

- ☐ Beauce Côte et Sud (1)
- ☐ Bresse Louhannaise Intercom' (1)
- ☐ Bresse Nord Intercom' (1)
- ☐ Communauté de communes du Clunisois (1)
- ☐ Communauté de communes de Marcigny (1)
- ☐ Communauté de communes entre Saône et Grosse (1)
- ☐ Communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines (7)
- ☐ Entre Arroux, Loire et Somme (2)
- ☐ Grand Autunois Morvan (2)
- ☐ La Clayette Chauffailles en Brionnais (2)
- ☐ Le Grand Chalons (7)
- ☐ Le Grand Charolais (5)
- ☐ Mâconnais Beaujolais Agglomération (8)
- ☐ Mâconnais - Tournugeois (2)

## Une cartographie

interactive des membres de l'ODPE sur Infopublic71

**Une quinzaine de réseaux professionnels** identifiés toutes thématiques confondues

### Perspectives 2026 :

- Finalisation de l'incrémentation des fiches « réseaux » dans un annuaire en ligne sur Infopublic71

## APPELS À PROJETS SOLIDARITÉS



Près de **20 appels à projets (AAP)** ont été publiés en 2025 par les directions de la DGAS dont certains sur des nouvelles thématiques : lutte contre la précarité alimentaire, lutte contre les violences intra-familiales, prévention de la perte d'autonomie, plateforme services SAVS... La rubrique **Guides et aides** du site Internet du Département s'est également étoffée de +50% publications à destination des opérateurs locaux, associatifs ou communaux permettant de rendre lisible « un bouquet d'appels à projets » mobilisables. Prochaine étape, constituer un calendrier annuel des AAP à destination des partenaires et élus locaux.



Orientation 2 : Mieux observer et partager les besoins sociaux du territoire au service des politiques de solidarités

## PRÉFIGURATION DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS



En 2025, plusieurs actions ont pu être engagées pour préparer le lancement de l'Observatoire départemental des solidarités :

- Réalisation d'un **benchmark de démarches d'observation sociale** auprès d'autres collectivités territoriales et proposition d'une **note de cadrage** afin de calibrer le prototype départemental
- Organisation de deux **ateliers thématiques « observation sociale »** avec les **partenaires locaux** à l'occasion des Conseils de Territoires (janvier 2025)
- Animation d'un **atelier « Données »** avec les professionnels du Service Social Départemental (SSD) dans le cadre de l'élaboration de sa « Feuille de route »
- Renforcement de l'**expertise interne sur les logiciels métiers dédiés au social, prérequis à la constitution d'un pilotage par les données** : consolidation du pool de formateurs internes SOLIS et recrutement d'administrateurs fonctionnels et de référents métiers dédiés

**1 benchmark** auprès d'autres collectivités

**2 rencontres** du groupe de travail interne en 2025

**3 ateliers** à destination des professionnels du Département et des partenaires



## POURSUITE DES OBSERVATOIRES THÉMATIQUES

Par ailleurs, les travaux des deux **observatoires thématiques « Autonomie »** et **« Protection de l'enfance »** pilotés par le Département de Saône-et-Loire se sont poursuivis avec en réalisations marquantes :

- Publication de l'édition 2025 de l'**Atlas Autonomie**
- Réalisation d'un **diagnostic territorial** de la prévention de la perte d'autonomie dans le cadre du programme 2022-2025 de la CFPPA
- Publication du **2<sup>ème</sup> rapport de l'ODPE**
- Lancement d'une **étude** sur les situations d'enfants en situation de handicap accueillis par l'ASE (doubles vulnérabilités)



## CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ANIMATION INFOPUBLIC71



En 2025, Infopublic71 fait peau neuve ! La **plateforme numérique** créée par et pour les agents numériques et les agents d'accueil de Saône-et-Loire **s'ouvre au grand public** !

Avec une interface renouvelée et beaucoup plus intuitive, Infopublic71 répertorie :

- Pour les professionnels : un **annuaire** et une **cartographie** des structures œuvrant dans le champ des solidarités (toutes thématiques confondues), un **espace professionnel** dédié (recensement des acteurs de l'ODPE) et un **fil d'actualités des structures** en ligne
- Pour les habitants : une **première réponse à un besoin ciblé** (catalogue de ressources locales sur la santé, le logement, l'alimentation, la mobilité, le numérique....) et un **calendrier des événements proches de chez soi** par entrées thématiques ou publics ciblés (tournée du Van71...)

**Outil collaboratif et évolutif**, Infopublic71 est animé par le Département de Saône-et-Loire et mis à jour régulièrement par son réseau de partenaires contributeurs.



### Perspectives 2026 :

- Présentation de la nouvelle version de la plateforme auprès des secrétaires de mairie, dans les différents réseaux du Premier accueil social inconditionnel de proximité en place en Saône-et-Loire et auprès des agents du Département
- Conférence de presse avec la Vice-Présidente en charge de l'action sociale pour présenter la plateforme au grand public
- Définition d'un référent interne par thématique (Enfance et Autonomie) et un par territoire d'action sociale pour alimenter et mettre à jour les informations sur la plateforme

# AMBITION 2

## Faciliter le parcours des bénéficiaires des services départementaux à tout âge de la vie

Le Département souhaite permettre à chaque bénéficiaire d'acquérir ou de retrouver une autonomie au quotidien. C'est tout d'abord valoriser et renforcer les capacités de la personne et l'encourager à être actrice de son projet de vie. C'est aussi, faciliter ses démarches à travers un réseau de professionnels de proximité et des outils d'information accessibles. C'est enfin renforcer un accompagnement humain et digne, diversifier les ressources mobilisables autour de la personne, qu'il s'agisse de professionnels des solidarités ou de proches aidants, pour un parcours individualisé et sans rupture.



### Orientation 1 : Informer et renforcer la lisibilité des missions de solidarités du Département

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                                    | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| SSD                             | Conception de supports de communication renouvelés pour informer des missions de solidarités du Département                                                        |        |        |        |       |
| CLS                             | Refonte des courriers administratifs, supports d'information et notifications de droits à destination des bénéficiaires en priorisant une communication accessible |        |        |        |       |



### Orientation 2 : Accueillir les publics et favoriser l'accès aux droits

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                                              | ≤ 25 %                                                                                         | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------|
|                                 | Poursuite de la démarche qualité de l'accueil au sein des sites départementaux                                                                                               |                                                                                                |        |        |       |
|                                 | Expérimentation d'une démarche d'aller-vers les personnes âgées/personnes handicapées sur le territoire du Grand Chalon pour l'accès aux droits et évaluation de la démarche |                                                                                                |        |        |       |
|                                 | Expérimentation d'une démarche de contact des personnes par outils numériques (SMS, mail)                                                                                    |                                                                                                |        |        |       |
|                                 | Renforcement du conventionnement avec les opérateurs sociaux dans le cadre de l'accès aux droits                                                                             |                                                                                                |        |        |       |
|                                 | Accompagnement du recours au téléservice pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap                                                                  |                                                                                                |        |        |       |
| CLS                             | Poursuite du maillage territorial des chartes de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)                                                                  |                                                                                                |        |        |       |
| CLS                             | Mise en œuvre des plans d'actions partenariaux déterminés dans les chartes PASIP                                                                                             |                                                                                                |        |        |       |
| CLS                             | Déploiement de la formation interinstitutionnelle des chargés d'accueil dans le cadre des réseaux PASIP                                                                      |                                                                                                |        |        |       |
| CLS                             | Réflexion partenariale sur l'articulation des réseaux d'accueil social de Saône-et-Loire pour faciliter l'accès aux droits et au numérique des publics les plus fragiles     | Intégration de l'action à la démarche « Service Public Départemental de l'Autonomie » - A6O5o1 |        |        |       |

 Actions fléchées dans la Feuille de route du Service social départemental (SSD)

 Actions fléchées dans le Contrat local des solidarités (CLS)



### Orientation 3 : Promouvoir un accompagnement personnalisé des personnes

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                           | ≤ 25 %                                                                                   | ≤ 50 % | ≤ 75 %                    | 100 % |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------------|-------|
| SSD                             | Réactualisation des outils de formalisation du projet d'accompagnement individuel ou collectif en replaçant davantage la personne au cœur de son parcours | Report 2027 dans le cadre de la Feuille de route du SSD – Orientation 3 / Fiche action 2 |        |                           |       |
| CLS                             | Promotion et partage d'outils d'autoévaluation du parcours et des capacités des personnes accompagnées pour développer leur pouvoir d'agir                |                                                                                          |        | Reformulation de l'action |       |
| CLS                             | Conception et expérimentation d'actions ponctuelles de proximité par des équipes pluridisciplinaires                                                      |                                                                                          |        | Reformulation de l'action |       |
|                                 | Organisation de journées portes-ouvertes des sites territorialisés du Département pour faciliter la rencontre avec les habitants                          |                                                                                          |        |                           |       |
|                                 | Capitalisation des expérimentations de référence de parcours menées par les services départementaux (SSD, Gestion de cas MAIA, RAPT, Communauté 360)      | Suppression de l'action                                                                  |        |                           |       |
|                                 | Développement du soutien aux aidants (mise en lien, outillage et simplification des démarches, répit)                                                     | Action réintégrée à l'Ambition Autonomie – A6O3o2                                        |        |                           |       |
| CLS                             | Lancement d'une réflexion départementale autour de la pair-aidance dans l'accompagnement social                                                           |                                                                                          |        |                           |       |
|                                 | Formation d'un référent de l'intervention par les pairs à la MDPH dans le cadre du projet EPoP                                                            |                                                                                          |        |                           |       |



### Orientation 4 : Mieux prendre en compte la parole des personnes pour mieux s'adapter à leurs besoins

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                           | ≤ 25 % | ≤ 50 %                  | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------|--------|-------|
|                                 | Développement de la formation des professionnels à l'animation de démarche de participation des bénéficiaires                                             |        |                         |        |       |
| CLS                             | Création d'une veille sur les démarches de participation des bénéficiaires                                                                                |        | Suppression de l'action |        |       |
| CLS                             | Mise en place de groupes de bénéficiaires pour recueillir leur parole et leur expertise d'usage au sein des sites territorialisés                         |        |                         |        |       |
|                                 | Développement de la participation des personnes accompagnées aux instances, aux décisions et aux écrits concernant leur situation (CLH, CPE bilan AED...) |        |                         |        |       |

# ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Informer et renforcer la lisibilité des missions de solidarités du Département



## CONCEPTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION RENOUVELÉS



Cette année, en lien avec la direction de la communication, les professionnels ont actualisé des supports dans le champ de l'**Autonomie** (flyers APA, PCH, ASH, Accueil familial, MLA). Le **Service Social Départemental**, dans le cadre de l'élaboration de sa feuille de route 2025-2028 s'est également doté d'une vidéo de présentation et d'un flyer à destination des professionnels/partenaires.

**1 vidéo de présentation** sur les missions du Service Social Départemental



### Perspectives 2026 :

- Finaliser le flyer du Service social départemental (SSD) avec une relecture par les personnes accompagnées, actualiser le flyer des Maisons départementales des solidarités (MDS) et mettre à jour la plaquette MASP



Orientation 2 : Accueillir les publics et favoriser l'accès aux droits

## RENFORCEMENT DU CONVENTIONNEMENT AVEC LES OPERATEURS SOCIAUX DANS LE CADRE DE L'ACCÈS AUX DROITS



Suite à la signature des conventions avec la CPAM, un COPIL commun s'est tenu le 17 novembre 2025 pour les directions de la DGAS. Cette rencontre annuelle a permis de faire le point sur l'utilisation du Portail Espace Partenaire mis en place en septembre 2024 et de renforcer les liens avec la Direction Enfance.

### Perspectives 2026 :

- Finaliser le projet d'avenant à la convention CDAP avec la CAF pour ouvrir de nouveaux profils utilisateurs

## EXPERIMENTATION D'ALLER-VERS LES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP ISOLÉES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND CHALON



Dans le cadre de la convention 2024-2026 Département/Grand Chalon relative à la MLA de Chalon, il a notamment été acté entre les parties de renforcer l'**aide à la constitution des dossiers** pour les **personnes âgées ou en situation de handicap les moins autonomes et isolées socialement** selon un référentiel commun. Cette mission est assurée par une professionnelle, travailleuse sociale, mise à disposition par le Grand Chalon, qui propose lorsque cela est nécessaire des **visites à domicile** pour l'élaboration des dossiers, des **guidances téléphoniques** ou réoriente la personne demandeuse vers d'**autres ressources** pour l'appuyer dans ses démarches (environnement familial ou autres services adaptés).

**32 demandes** depuis le lancement de l'expérimentation en 2024 (dont 15 provenant de la personne ou de son entourage et 15 de professionnels)

### Nature des interventions :

**15 VAD** pour l'élaboration de dossiers

**1 évaluation IP**

**5 guidances téléphoniques** pour la constitution de dossiers

**6 réorientations** vers la famille ou des services adaptés

**5 interventions non abouties** (hospitalisation, refus d'intervention...)

### Perspectives 2026 :

- Faire connaître la mission aux élus des communes du Grand Chalon en veillant à la montée en charge sur 2026



## EXPÉRIMENTATION DE CONTACT DES PERSONNES PAR SMS



**93 personnes contactées par SMS** par l'équipe SSD de Mâcon dans le cadre de la PEX

**16 RDV honorés** suite au rappel SMS soit un taux de participation au RDV de 17%

**9208 SMS envoyés** via VIESION par les référents de la DIPE et des délégataires du CD71

Afin de simplifier l'accès aux démarches administratives, deux équipes ont expérimenté, en 2025, le contact des personnes accompagnées par SMS :

- Partants du constat que les courriers de mise à disposition dans le cadre de la **prévention d'une expulsion locative (PEX)** ne donnaient lieu à quasiment aucun retour, les professionnels du Service Social Départemental de Mâcon ont initié depuis avril 2025 des échanges SMS avec les personnes concernées. Après avoir construit une procédure interne simplifiée, des « SMS type » ont été enregistrés et envoyés en parallèle des courriers proposant un RDV avec l'objectif de toucher davantage les publics.
- Dans le cadre de l'**accompagnement des allocataires du RSA**, les équipes de la DIPE ont mis en place l'outil de suivi de parcours VIESION avec une fonctionnalité permettant d'activer des rappels SMS pour les RDV de contractualisation et/ou de suivi des personnes concernées avec leurs référents.

### Perspectives 2026 :

- Poursuite de l'expérimentation initiée et réalisation d'une évaluation
- Construction d'une procédure unique de contact par SMS hors VIESION avant l'essaimage à de nouveaux sites

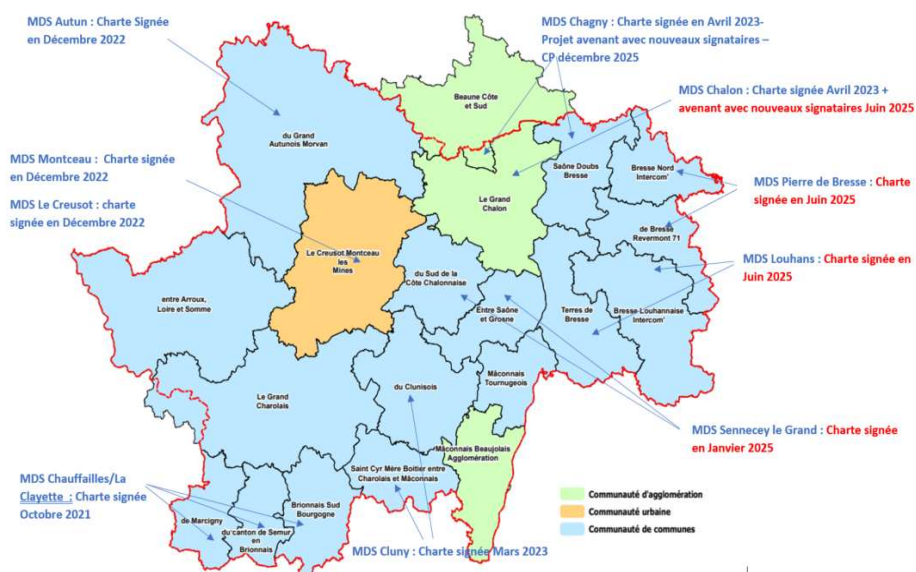


## DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX PASIP



Depuis 2021, le Département travaille sur le déploiement du **Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)** sur les territoires. Unis par une charte, les différents partenaires signataires (France Services, CCAS/CIAS, Mairies, Centres sociaux...) s'engagent à échanger régulièrement, partager des outils, faciliter l'immersion entre structures et la formation de professionnels de l'accueil social. En 2025, **3 nouvelles chartes** ont été signées sur le TAS de Chalon-Louhans : les secteurs de Sennecey-le-Grand, Louhans et Pierre-de-Bresse sont désormais couverts. **1 avenant** a également été signé pour permettre à de nouveaux acteurs de rejoindre le réseau PASIP de Chalon.

### Déploiement des réseaux PASIP en Saône-et-Loire



### Perspectives 2026 :

- Déploiement des réseaux PASIP sur le TAS Mâcon-Paray
- 1 avenant à la charte pour intégration de nouveaux acteurs sur le secteur de Chagny

**9 rencontres organisées** par les réseaux PASIP des TAS Chalon-Louhans et Montceau-Autun-Le Creusot

**3 nouvelles chartes PASIP** signées sur le TAS Chalon-Louhans



## Orientation 3 : Promouvoir un accompagnement personnalisé des personnes



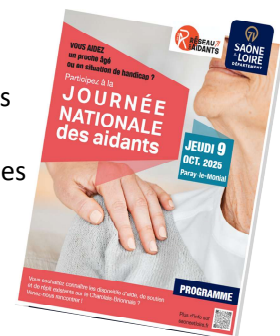
### ORGANISATION DE JOURNÉES PORTES OUVERTES DES SITES DÉPARTEMENTAUX



Le 9 octobre dernier, la **MLA de Paray** a ouvert ses portes à l'occasion de la **Journée nationale des aidants**. En partenariat avec le réseau des aidants Sud 71, la journée s'est organisée autour de plusieurs temps forts : un **forum d'acteurs locaux** avec une douzaine de stands d'information, des **ateliers bien-être** (sophrologie, massages) et un **ciné-débat** avec la projection du film « Les esprits libres » ayant pour objectifs :

- **Informers les proches aidants** PA et PH sur les dispositifs de droits, d'aides et de répit mobilisables sur le territoire du Charolais Brionnais
- **Démystifier la maladie d'Alzheimer** et promouvoir un accompagnement autrement.

Cet évènement a permis une forte mobilisation à la fois des partenaires et des personnes concernées (aidants/aidés) avec le souhait de faire connaître les ressources mobilisables localement.



**149 participants à la journée**

Une **trentaine de partenaires** présents

#### Perspectives 2026 :

- Poursuite des journées portes-ouvertes sur différents sites départementaux (MDS et MLA de Chalon, MDS de Montceau)

### DES ÉQUIPES MOBILES EN MILIEU RURAL POUR L'ACCÈS AUX DROITS DES PLUS PRÉCAIRES



Une grande partie du département est occupée par des espaces agricoles, forestiers ou naturels. Dans cette configuration, l'**isolement** accentue de nombreuses **vulnérabilités sociales, économiques et territoriales**. Les habitants des zones les plus dispersées subissent l'éloignement des services essentiels. La désertification médicale et la fermeture progressive des services publics renforcent le sentiment d'abandon et compliquent la vie quotidienne. L'isolement social et psychologique s'accroît face à la diminution des solidarités de proximité. Ce cumul de handicaps **fragilise le lien social** et accentue les inégalités territoriales, **rendant invisibles** des personnes qui ne parviennent plus à recourir à leurs droits.

Pour répondre, en partie, à cette problématique, dans son volet « *Accès aux droits et prévention de la bascule dans la grande pauvreté* », le Contrat local des solidarités soutient le développement d'actions d'« aller-vers ». Le Département a donc lancé, en 2025, un appel à projets pour le déploiement de **4 équipes mobiles** ayant pour missions de **repérer, aller-vers et orienter les personnes les plus vulnérables** vers les dispositifs adaptés à leur situation.

L'association **Le Pont**, lauréate de l'appel à projets, déploie aujourd'hui des **équipes pluridisciplinaires** sur le périmètre de 4 SCOT ruraux : Charolais Brionnais, Bresse bourguignonne, Chalonnais et Autunois Morvan.



**1 appel à projets** lancé en 2025

**70%** des communes de Saône-et-Loire sont classées en zone rurale

**4 équipes mobiles** pour intervenir en milieu rural

#### Perspectives 2026 :

- Déploiement des 4 équipes mobiles
- Bilan et évaluation de l'action

## DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE PAIR-AIDANCE



Un groupe ressource mobilisant des agents du Département et des partenaires a été créé pour structurer et impulser le **développement de la pair-aidance** dans l'ensemble des structures. Ce dispositif innovant vise à **intégrer des personnes ayant un vécu expérientiel** dans **l'accompagnement des publics en difficulté**. L'action est co-construite avec des partenaires locaux afin d'élaborer un cadre d'intervention partagé et une culture commune autour de la pair-aidance. Parmi les partenaires mobilisés dans la démarche, on retrouve notamment : des pair-aidants formés, la Mutualité Française, le GEM Atout Trèfle, l'IRTESS, le PETR Mâcon Sud Bourgogne, Le Pont, le CMP, le Prado, l'APF France Handicap, les PEP71, le Service psy Sevrey, le CREAL, la FAS, etc.

**3 rencontres** ont été organisées depuis le démarrage du groupe :

- **1 réunion sur les formations** existantes en BFC (intervention commune du CREAL, la FAS et l'IRTESS)
- **1 temps de témoignages de pair-aidants** intervenant en santé mentale et handicap (APF France handicap et EPSM)
- **1 conférence de Marie-Pascale POMEY** sur ses recherches autour de la **pair-aidance au Québec** (Médecin de formation spécialisée en santé publique, médecin conseil à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux du Gouvernement du Québec, Codirectrice du Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public.)

Groupe réuni le 13 mars 2025 à Crissey sur les dispositifs de formation



Conférence de Marie-Pascale POMEY



Une **trentaine** de membres impliqués dans le groupe ressource départemental pair-aidance (agents et partenaires)

### Perspectives 2026 :

- Organisation de 3 rencontres annuelles autour de thématiques variées identifiées par les membres du groupe ressource



**Orientation 4 : Mieux prendre en compte la parole des personnes pour mieux s'adapter à leurs besoins**

## FORMATION DES PROFESSIONNELS AU RECUEIL DE LA PAROLE DES ENFANTS



L'année 2025 a été marquée par la création, en février, du premier **Conseil des jeunes de l'ODPE en Saône-et-Loire**. Une dizaine de professionnels de la DGAS et du Foyer de l'Enfance de Mâcon - chargés de projets, référents ASE, éducateurs en foyer, bénévoles en association, animateurs EPICEA – s'est portée volontaire pour assurer **l'animation du conseil des jeunes**. Pour les appuyer dans ce nouveau rôle, un **cycle de formation** de 4 journées a donc été proposé. L'objectif : enrichir la boîte à outils des professionnels pour animer un espace d'échanges et de travail avec les enfants, accueillir leur parole et les accompagner dans la proposition d'actions concrètes.



**12 animateurs formés** au recueil de la parole des jeunes

**4 journées de formation** proposées par l'ANSA

### Perspectives 2026 :

- Poursuite des réunions de préparation des séances du Conseil des jeunes en veillant à enrichir les techniques d'animation

## MISE EN PLACE DE GROUPES DE BÉNÉFICIAIRES



### LA « CHOUETTE MAISON » : INITIATIVE CHALONNAISE POUR CONSTRUIRE, AVEC LES PERSONNES, L'ACCUEIL EN MDS

La MDS de Chalon regroupe les services SSD, PMI, ASEF de la circonscription de Chalon et les services du TAS de Chalon Louhans. La MDS est un lieu d'accueil pour tous, inconditionnel et a une vocation transversale dans son fonctionnement. A peu près 1200 personnes sont accueillies mensuellement à la MDS de Chalon.

Afin de favoriser l'expression des usagers et les rendre force de propositions dans l'amélioration des conditions d'accueil, un groupe accueil MDS composé de professionnels de la MDS et d'usagers s'est mis en place début 2024.

Suite à un questionnaire sur les conditions d'accueil rempli par les personnes fréquentant la MDS, des temps de rencontre avec des usagers en 2024 ont permis de dégager ensemble des axes d'amélioration de l'accueil comme l'aménagement de la salle d'attente autour du livre et la réalisation d'une mascotte qu'on retrouverait dans différentes pièces accueillant le public (salle d'attente, bureau de permanence, bureau PMI, salle parents enfants...). Les usagers ont retenu comme mascotte « une Chouette » et ont nommé le projet « la Chouette Maison ». Avec ce projet, les usagers participent à la vie de la MDS tout en s'appuyant sur les ressources des uns et des autres.

En 2025, en lien avec l'Ecole Média Art de Chalon, 3 ateliers avec les usagers (parents et enfants) ont eu lieu pour créer la chouette. L'ensemble des services (SSD, PMI, ASEF, TAS) s'investissent dans le projet favorisant ainsi la transversalité.



**126** questionnaires remplis par les usagers

**10** adultes et **20** enfants ont participé aux ateliers créatifs

**5 à 7** adultes participent aux réunions de réflexion sur le projet

#### Perspectives 2026 :

- Finalisation de la chouette et installation dans les différents espaces de la MDS
- Présentation du projet et de la chouette lors de la porte ouverte MDS Chalon le 5 juin
- Poursuite du projet avec les usagers de l'aménagement de la salle d'attente (livres, documentation, espace.)

## PARTICIPATION DES PERSONNES AUX INSTANCES LES CONCERNANT

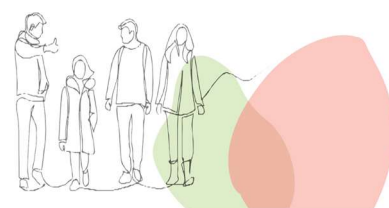


### MOBILISATION DES FAMILLES AUTOUR DES MESURES AED

Depuis plus d'un an, dans chaque territoire d'action sociale, les **familles accompagnées dans le cadre d'une mesure d'Aide Éducative à Domicile (AED)** sont désormais invitées à prendre part aux **commissions bilan**. Ces commissions constituent un espace décisionnel majeur, où sont évalués les accompagnements d'AED mis en place pour l'enfant. La présence des parents et, quand cela est possible, de l'enfant, garantit que leurs voix soient entendues, leurs besoins pris en compte, et leur vécu respecté.

Cette participation n'est pas simplement symbolique : elle donne **un réel pouvoir d'agir aux familles sur les décisions** qui impactent leur vie quotidienne et celle de leur enfant. Elle favorise également une **meilleure compréhension mutuelle entre les professionnels et les familles**, ce qui est un levier essentiel pour la réussite des dispositifs d'accompagnement en protection de l'enfance. Au-delà du respect des droits, impliquer les parents et l'enfant dans ces espaces décisionnels contribue aussi à **restaurer la confiance**, à **valoriser leurs compétences** et à encourager une **co-construction des objectifs** d'accompagnement centrés sur les besoins des personnes concernées.

**100%** des **Commissions bilans d'AED** en présence des familles sur l'ensemble du territoire



## LES COMMISSIONS LOCALES DE L'HABITAT (CLH) : UN ESPACE D'ÉCHANGES ET DE SOLUTIONS CONCERTÉES AUTOUR DU LOGEMENT

La CLH a pour objectif de **renforcer un travail en réseau** entre les différents acteurs locaux pour apporter des solutions adaptées aux **ménages en difficulté d'accès et de maintien dans le logement**, pour accroître les complémentarités d'intervention de chacun et pour jouer un rôle d'observatoire des besoins et des problématiques d'accès et de maintien dans le logement.

Sur le territoire chalonnais, la CLH se réunit une fois par mois à la MDS de Chalon regroupant comme partenaires principaux les bailleurs sociaux (OPAC, HABELLIS, SEMCODA), ISBA, les CCAS, la MILO, l'association le Pont.

Pour le secteur Louhans/Pierre-de-Bresse, la CLH se déroule au rythme d'une concertation tous les deux mois.

Les personnes concernées sont invitées à participer à la CLH. Elles sont le plus souvent à la recherche d'un logement social depuis plusieurs mois, voire années, en situation d'hébergement, dans un logement du parc privé ou en demande de mutation pour un logement adapté à une nouvelle situation (familiale, budgétaire...).

Les personnes expriment avec sincérité leur situation puis des échanges ont lieu avec les partenaires présents. Parmi les principaux effets identifiés à cette participation : la définition d'une nouvelle place de l'habitant au sein de l'instance, le renforcement de son implication, une analyse partagée des situations, une recherche de réponses ou orientations concertées, le développement d'un réseau et la mobilisation des partenaires autour des besoins de la personne.



*Sur la CLH de Chalon :*

**3 à 4** nouvelles situations  
présentées par CLH

**70 %** des usagers invités à  
participer à la CLH y sont présents

**40%** des dossiers présentés  
aboutissent à la proposition d'un  
logement adapté (accès au  
logement)

*Sur la CLH de Louhans/Pierre-de-  
Bresse :*

**6 à 9** nouvelles situations  
présentées par CLH

**55%** des usagers invités à  
participer à la CLH y sont présents

### Perspectives 2026

- Renforcer les articulations entre les dispositifs PDLHPD
- Intégrer d'autres bailleurs sociaux à la composition de l'instance (ex : Dynacite)

# AMBITION 3

## Accompagner les métiers des solidarités en Saône-et-Loire pour préparer l'avenir

Le Département prévoit d'engager une réflexion de fond, aux côtés de l'ensemble des acteurs du territoire, sur l'attractivité et la fidélisation des professionnels des solidarités. Promouvoir la diversité des métiers et les perspectives d'évolutions au sein des solidarités, agir sur la formation pour développer les compétences utiles aux territoires et encourager les initiatives visant à expérimenter de nouvelles modalités d'exercice du travail social constituent des axes prioritaires en Saône-et-Loire.



### Orientation 1 : Renforcer l'attractivité des métiers des solidarités

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                      | ≤ 25 %                  | ≤ 50 %                  | ≤ 75 % | 100 % |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|--------|-------|
| Préfiguration d'une stratégie de communication globale et partenariale sur les métiers des solidarités               | Suppression de l'action |                         |        |       |
| Participation du Département aux forums des métiers et de l'orientation                                              |                         |                         |        |       |
| Développement des immersions de professionnels entre structures des solidarités                                      |                         |                         |        |       |
| Engagement d'une réflexion partenariale autour de la notion de parcours professionnels interinstitutionnels          | Suppression de l'action |                         |        |       |
| Création d'une veille sur les expérimentations de nouvelles organisations de travail dans le domaine des solidarités |                         | Suppression de l'action |        |       |



### Orientation 2 : Agir sur la formation pour favoriser le développement des compétences

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| Renforcement du travail partenarial avec les organismes de formation en travail social du territoire                                                           |        |        |        |       |
| Renforcement de l'accueil de stagiaires, d'apprentis, d'alternants dans les métiers du social et développement de la formation des accueillants professionnels |        |        |        |       |
| Soutien ou relance des groupes sites qualifiants dans les TAS                                                                                                  |        |        |        |       |
| Création d'un plan de formation interne et partenarial des métiers des solidarités et ses déclinaisons territoriales                                           |        |        |        |       |
| Déploiement ou lancement de formations interinstitutionnelles et inter-partenariales visant la professionnalisation des acteurs                                |        |        |        |       |



### Orientation 3 : Promouvoir et développer les pratiques professionnelles innovantes

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                            | ≤ 25 % | ≤ 50 %                  | ≤ 75 % | 100 % |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------|--------|-------|
| Création d'une veille des pratiques et actions innovantes                                  |        | Suppression de l'action |        |       |
| Expérimentation de nouvelles pratiques d'intervention sur les territoires d'action sociale |        |                         |        |       |

# ACTIONS PHARES



## Orientation 1 : Renforcer l'attractivité des métiers des solidarités



### PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX FORUMS DE L'EMPLOI ET DE L'ORIENTATION



Le Département participe à la majorité des salons et forums de l'emploi organisés par les partenaires sur le Département.

Ces participations visent plusieurs objectifs :

- La promotion et la valorisation des métiers dans le domaine des solidarités,
- L'insertion des allocataires du RSA,
- La diffusion des offres d'emploi et la recherche de candidats pour l'ensemble des métiers du Département

L'organisation et la préparation de ces présences s'appuient sur une concertation entre directions : DRHRS, DPMG, DIPE, DARTAS et/ou TAS

Suivant l'objectif du salon/forum, les publics cibles sont les jeunes ou le grand public. Les collectivités et EPCI, France Travail, les partenaires de l'insertion et de l'emploi sont les principaux partenaires.

**11 participations** du Département à différents forums sur le territoire



## Orientation 2 : Agir sur la formation pour favoriser le développement des compétences

### RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION



Dans un contexte de difficultés de recrutement par manque de candidats, la valorisation et la promotion des métiers dans le domaine du travail social prend appui dans le Département sur l'accueil de stagiaires et d'apprentis en formation dans le travail social. La qualité du suivi du stagiaire et son parcours de formation repose notamment **sur l'interconnaissance entre les services du Département et les responsables des filières de formation** dans les écoles et les organismes. **Le 3 octobre 2025**, le Département a rencontré **les écoles et organismes en charge de la formation des travailleurs sociaux à Dijon, Lyon et Moulins**. Côté Département, les directions participantes ont présenté la politique départementale concernant l'attractivité des métiers des solidarités, les procédures en matière de candidature et d'accueil d'étudiants, ainsi qu'un bilan de l'apprentissage dans le Département. 3 apprentis ont d'ailleurs témoigné de leurs parcours dans les services sociaux de Saône-et-Loire.

Les écoles et organismes de formation ont quant à eux exposé leurs attentes respectives en matière :

- d'articulation des périodes de stages ou d'apprentissage avec les temps de formation théoriques,
- de posture professionnelle des étudiants et apprentis.

Lors de ces échanges, les organismes de formation et les services du Département ont constaté leurs approches partagées en matière de formation des futurs professionnels dans le champ des solidarités et leurs difficultés communes dans le recrutement des étudiants.



**11 organismes de formation** présents lors de la réunion partenariale du 3 octobre 2025

#### Perspectives 2026 :

- Préparation d'une prochaine réunion bilan avec l'ensemble des organismes de formation en 2027

## RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL DE STAGIAIRES ET D'APPRENTIS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ



L'accueil de stagiaires et d'apprentis est un enjeu fort pour la collectivité. Un travail de fond avec la DRHRS s'est poursuivi en 2025 afin de **fluidifier l'accueil de stagiaires et d'apprentis** dans le champ des solidarités.

- **L'animation du dispositif de site qualifiant** : localement, sous la responsabilité d'un cadre, les travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement d'un apprenti ou d'un stagiaire se réunissent pour échanger sur leur pratique de tutorat.
- **La coordination par la DRHRS** de l'activité d'accueil et de suivi des stagiaires à l'échelle départementale : pilotage de l'accueil, interface avec l'ensemble des directions métiers, suivi mutualisé des candidatures...

Parmi les **principales formations** des apprentis accueillis dans le domaine social, on retrouve principalement :

- Diplôme d'Etat d'assistant de service social
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisée
- BTS économie sociale et familiale
- Diplôme de conseiller en économie social et familiale
- BTS SP3S

**14** apprentis accueillis au sein de la Direction générale adjointe aux Solidarités en 2025

### Perspectives 2026 :

- Poursuivre la structuration du dispositif départemental d'accueil et de suivi des stagiaires et apprentis au sein du Département de Saône-et-Loire

### TÉMOIGNAGE DE LALIE LAURENT, APPRENTIE AU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



Etudiante en 3<sup>ème</sup> année de formation d'éducatrice spécialisée à l'IRTESS de Dijon, Lalie réalise depuis septembre 2023 son apprentissage au Département de Saône-et-Loire, intégrée aux équipes de l'Aide sociale à l'enfance et aux familles du Territoire de Mâcon-Paray.

« Au sein du service de **l'Aide Éducative à Domicile**, j'accompagne concrètement des familles en difficulté, principalement sur le plan éducatif et autour de la fonction parentale. Les interventions se font à domicile, ce qui permet de mieux comprendre l'environnement, le quotidien, les besoins des parents et des enfants. Mon rôle a beaucoup évolué au fil des années.

En 1<sup>ère</sup> année, j'étais surtout dans une posture d'observation : je découvrais les situations, les méthodes de travail, le fonctionnement du service. Progressivement, je suis passée à l'action. Aujourd'hui, je suis pleinement actrice de l'accompagnement. On m'a confié un portefeuille de situations, avec des suivis que je gère de manière autonome, tout en étant toujours accompagnée et soutenue par mon maître d'apprentissage et d'autres collègues du service. Je suis totalement intégrée à l'équipe : je participe à toutes les réunions, qu'elles soient en interne, avec les familles ou les partenaires. Je me sens réellement impliquée dans le travail du service, et cette reconnaissance m'a aidée à prendre confiance en moi et en ma posture professionnelle.

Ce que je trouve particulièrement riche dans l'apprentissage, c'est la possibilité de **travailler aux côtés de plusieurs professionnels** pendant trois ans. Cette diversité m'a permis d'apprendre énormément de choses, de développer mon esprit critique et d'observer différentes manières de travailler, différentes postures, ce qui m'a aidée à construire la mienne. L'apprentissage, c'est aussi un vrai atout pour faire le **lien entre la théorie vue en cours, et la réalité du terrain**. Comme on est dans un environnement stable, qui dure dans le temps, cela permet de mieux se projeter, notamment grâce à la diversité des missions proposées par le Département, qui offre ainsi un cadre d'apprentissage très complet et varié. Personnellement, cette expérience m'a aussi beaucoup fait grandir. Ma tutrice m'a fait prendre conscience de **l'importance, dans ce métier, de bien se connaître soi-même**. C'est essentiel de pouvoir se remettre en question, d'identifier ses propres limites, ses émotions, et de travailler dessus. C'est quelque chose que je n'aurais pas autant développé sans ce cadre-là. Aujourd'hui, je suis vraiment sûre de mon choix professionnel. Ces deux dernières années ont confirmé mon souhait de devenir éducatrice spécialisée. Et je pense que c'est en grande partie grâce aux professionnels qui m'entourent au quotidien, à leur engagement, leur bienveillance et à tout ce qu'ils m'ont transmis. »



## Orientation 3 : Promouvoir et développer les pratiques professionnelles innovantes

### EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES PRATIQUES D'INTERVENTION SUR LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE



#### DÉPLOIEMENT DES CONFÉRENCES FAMILIALES

Pour remettre la famille, l'entourage et la personne au cœur des décisions qui la concernent, le Département affirme sa volonté de déployer la **pratique des Conférences familiales**. En 2025, un groupe ressource dédié, représentant les 3 TAS, a été constitué pour travailler sur ce déploiement nécessitant au préalable une large sensibilisation des professionnels.

Le 26 septembre 2025, une journée entièrement consacrée à la pratique a donc réuni près de **130 professionnels** de la protection de l'enfance (partenaires et Département) et du Service social départemental, pour découvrir et approfondir la **démarche**. **Sous la houlette de Mohamed L'Houssni**, formateur indépendant expert des Conférences familiales, chacun a pu s'acculturer à une pratique de plus en plus développée en France et dans le monde. Au programme de la journée : **le matin**, une présentation passionnante de cette démarche qui redonne à la **famille et à son entourage une place centrale dans les décisions**. **L'après-midi** : jeux de rôles pour illustrer quelques situations rencontrées et focus sur la **formation de coordinateur de conférences familiales**, indispensable pour accompagner ce processus.

A l'issue de la journée, plus de **40 personnes** se sont portées volontaires pour se former à la coordination de Conférences familiales. 2026 marquera une nouvelle étape du déploiement. Avec la mise en œuvre de la formation, des professionnels de tous les territoires seront en capacité de proposer et conduire une Conférence familiale.

#### Perspectives 2026 :

- Formation des coordinateurs volontaires
- Déploiement de la pratique sur les trois TAS
- Réalisation d'un bilan au terme d'une année de déploiement



**1** groupe ressource départemental constitué

**130** professionnels sensibilisés à cette nouvelle pratique d'intervention

**40** professionnels volontaires pour être formés à la coordination des Conférences familiales à l'issue de la journée



**14** professionnels des différents services (SSD, ASEF, PMI) ont ainsi été formés au théâtre forum

#### LE THÉÂTRE FORUM : COMPLÉTER LA PALETTE D'OUTILS DES PROFESSIONNELS

Le principe du théâtre-forum ? Inviter les bénéficiaires à s'exprimer sur des histoires jouées, s'appuyant sur leurs parcours de vie, et à monter sur scène pour en jouer des versions alternatives. Un théâtre-forum a été organisé le 18 avril 2025 au centre social des Blanchettes à Mâcon, sur le thème de la consommation. La publicité, le démarchage, la surconsommation : trois mises en situation pour débattre de thématiques quotidiennes et réfléchir collectivement à des solutions. Bilan : un public conquis, qui a pu aborder dans le respect et la bienveillance le sujet souvent sensible et personnel de l'argent. Et pour les professionnels, un formidable levier d'accompagnement, qui donne tout son sens à leur engagement !

# AMBITION 4

## Consolider le dialogue avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le Département accompagne la transformation et la recomposition de l'offre médico-sociale pour offrir la meilleure qualité de vie aux habitants de Saône-et-Loire à domicile comme en établissement. À cette fin, plusieurs outils peuvent être mobilisés avec les acteurs de premier plan que sont les établissements et services sociaux et médico-sociaux : la contractualisation pour donner de la visibilité et un cadre pluriannuel aux ESSMS, le contrôle pour évaluer la qualité des réponses apportées dans une logique de dialogue constructif avec les gestionnaires, la prévention des situations de maltraitance pour préserver le bien-être, l'intégrité et la dignité des personnes accompagnées.



### Orientation 1 : Accompagner et suivre les établissements et services sociaux et médico-sociaux

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                       | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| Déploiement d'une nouvelle organisation du service chargé du suivi des ESSMS permettant la sécurisation du suivi budgétaire financier et des autorisations            |        |        |        |       |
| Poursuite de la contractualisation avec les ESSMS et les partenaires dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens pour garantir une prise en charge de qualité |        |        |        |       |
| Poursuite de la structuration du suivi des CPOM signés                                                                                                                |        |        |        |       |
| Modélisation d'une offre cible par « territoire de proximité » en EHPAD et soutien à domicile                                                                         |        |        |        |       |
| Participation active aux cotés de l'ARS à la commission départementale de suivi des ESSMS en difficultés financières en Saône-et-Loire                                |        |        |        |       |
| Accompagnement des établissements dans leurs projets de rénovation et de réhabilitation du bâti (viabilité économique, réponse aux besoins, adéquation de l'offre)    |        |        |        |       |



### Orientation 2 : Définir et mettre en œuvre un plan annuel de contrôle et de gestion des risques des ESSMS

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                                                        | ≤ 25 %      | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|--------|-------|
| Construction d'un observatoire des risques (évaluations, évènements indésirables, plaintes usagers, etc.)                                                                                              | Report 2026 |        |        |       |
| Mise en place d'une concertation préalable avec les partenaires pour la définition d'un plan de contrôle des ESSMS                                                                                     |             |        |        |       |
| Poursuite et développement du suivi qualité de la prise en charge avec les ESSMS                                                                                                                       |             |        |        |       |
| Production d'un rapport annuel d'activité du contrôle exercé par le Département du suivi des EI/EIG Enfance et des mesures bientraitance PAPH pour enrichir l'observation et la connaissance des ESSMS |             |        |        |       |



### Orientation 3 : Garantir la bientraitance à domicile et en établissement

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                     | ≤ 25 %                                       | ≤ 50 %                    | ≤ 75 % | 100 % |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------|--------|-------|
| Mise en place progressive du contrôle des antécédents judiciaires pour les professionnels des établissements accueillant des enfants                |                                              |                           |        |       |
| <i>Campagne de valorisation des pratiques innovantes en matière de bientraitance au sein des ESSMS auprès des professionnels et du grand public</i> | Suppression de l'action                      |                           |        |       |
| Elaboration d'un plan de formation auprès des professionnels pour soutenir le repérage des situations, leur signalement et leur traitement          |                                              | Reformulation de l'action |        |       |
| Mise en place d'une stratégie de coordination de la protection des majeurs vulnérables conformément aux instructions nationales                     |                                              |                           |        |       |
| Renouvellement de la communication auprès des ESSMS PAPH et SAAD sur l'obligation de recueil des événements indésirables                            | Fusion avec l'action de formation « A403o2 » |                           |        |       |

# ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Accompagner et suivre les établissements et services sociaux et médico-sociaux



**1 012 500€** d'investissements réalisés  
au titre de projets immobiliers  
d'établissements PAPH

**3 606 520€** d'investissements réalisés  
au titre de projets immobiliers  
d'établissements Enfance

## ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DANS LEURS PROJETS DE RÉNOVATION ET DE RÉHABILITATION DU BÂTI



L'offre en hébergement médico-social souffre d'un déficit d'image qui peut être renforcé par des problématiques de vétusté. Un premier enjeu consiste à rénover et maintenir un bâti qui confirme la vocation de lieu de vie des établissements. Par ailleurs, les ESSMS sont confrontés à un deuxième enjeu relatif à la transition écologique qui implique notamment des rénovations thermiques. En 2025, le Département de Saône-et-Loire a engagé 1 012 500€ d'investissements au titre de projets immobiliers concernant des établissements PAPH et 3 606 520€ au titre de projets immobiliers concernant des établissements du champ de l'Enfance.



Orientation 2 : Définir et mettre en œuvre un plan annuel de contrôle et de gestion des risques des ESSMS



**209 événements**  
**indésirables**  
significatifs et  
graves

**138 événements**  
**indésirables** sont  
déclarés comme  
graves

## PRODUCTION D'UN RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SUIVI DES EI/EIG ENFANCE



Conformément aux nouvelles obligations apportées par la loi du 7 février 2022, relative à la protection des enfants, un premier **bilan annuel de l'activité de contrôle exercé** par le Département sur les établissements et services de protection de l'enfance a été produit en 2025. Ce document est scindé en deux parties : la première donne une image de la **gestion des établissements** et la deuxième présente le **bilan annuel des événements indésirables** transmis par les établissements et services dans le domaine de la protection de l'enfance en Saône-et-Loire. Sur l'année 2025, **209 événements indésirables** significatifs et graves ont été recensés par la plateforme départementale concernant l'ensemble des établissements et services autorisés par le département. **138 sont déclarés comme grave** dont 69 appartiennent à la catégorie 10\*.

*\*Catégorie 10 : les comportements violents de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels, au sein de la structure, ainsi que les manquements graves au règlement du lieu d'hébergement ou d'accueil qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers, la détention de stupéfiants / d'alcool / d'autres substances / d'armes).*

### Perspectives 2026 :

- Poursuivre le recueil et le traitement des EI ainsi que les rencontres avec les opérateurs en cas de besoins
- Elargir le rapport annuel de l'activité de contrôle et du suivi de EI/EIG au domaine de l'Autonomie



## Orientation 3 : Garantir la bientraitance à domicile et en établissement

### MISE EN PLACE DU CONTRÔLE DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS



La loi du 7 février 2022 étend le **contrôle des antécédents judiciaires** aux personnes intervenant auprès d'enfants et plus largement aux établissements, services et agréments des assistants maternels et familiaux. Il s'agit de mettre en œuvre un **contrôle « régulier » et de consulter le FIJAISV** afin de prévenir tout risque d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants accompagnés. Les antécédents judiciaires étaient déjà contrôlés par les agents du Département (B2) et de l'Etat (Fijaisv) pour les personnes agréées et les professionnels des établissements privés d'accueil du jeune enfant.

Le décret du 28 juin 2024 prévoit le **déploiement du SI honorabilité** qui assure un traitement automatisé en masse du contrôle des antécédents judiciaires. L'intervention humaine est nécessaire pour l'analyse des condamnations inscrites au B2 par les agents du département et la vérification du Fijaisv par la DGCS.

Effectif depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le **SI honorabilité** permet en Saône-et-Loire le contrôle des professionnels travaillant en protection de l'enfance et en accueil du jeune enfant. En tant qu'autorité de tarification, d'autorisation et de contrôle des établissements relevant de la protection de l'enfance, le Département organise, en lien avec les services de l'Etat (Ministère de la Justice et Ministère du travail, de la santé des solidarités et des familles), la vérification des éléments nécessaires pour les professionnels et bénévoles concernés : **personnels éducatifs, d'accompagnement, d'encadrement et, plus largement, toute personne intervenant de manière régulière auprès des enfants.**

Ce dispositif, porté de façon complémentaire par la DARTAS et la DEF, vise à renforcer la **qualité et la sécurité de l'accompagnement** au sein des structures et des dispositifs de protection de l'enfance.

Dans le cadre de l'accueil du jeune enfant, les professionnels concernés par cette démarche sont :

- les **assistants familiaux** et les enfants de plus de 13 ans vivants à leur domicile (hors enfants de l'ASE) ainsi que les majeurs vivants au domicile
- les **assistants maternels** et les enfants de plus de 13 ans vivants à leur domicile ainsi que les majeurs vivants au domicile
- les **professionnels en EAJE**
- les **bénévoles en accueil du jeune enfant**

Les attestations d'honorabilité sont vérifiées tous les 5 ans au titre de l'agrément par le Département et tous les 3 ans par l'employeur (à l'exception des parents employeurs des assistants maternels).

Chiffres clés du 1/10/2025 au 17/03/2026

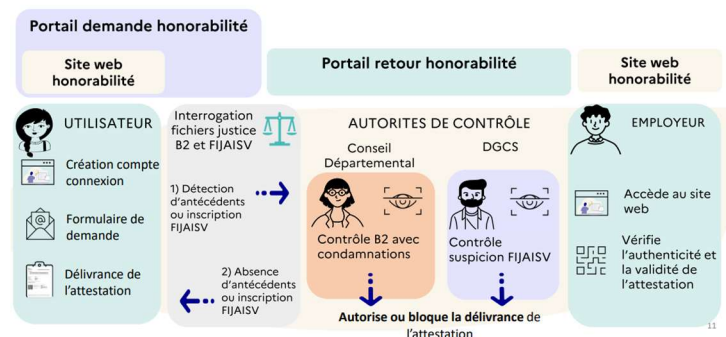
**20 ESSMS** concernés par le contrôle (MECS, Accueil de jour, LVA)

**2941 dossiers** traités dont

- **1474 professionnels en EAJE**
- **160 bénévoles** en accueil du jeune enfant
- **1307 au titre de l'agrément**
  - 370 assistants maternels et 365 majeurs à leurs domiciles
  - 262 assistants familiaux et 310 majeurs à leurs domiciles)

**12 B2 analysés** par les agents de la PMI dont 2 analyses ne permettant pas de délivrer une attestation d'honorabilité.

Présentation du parcours de demande et de vérification de l'attestation honorabilité



# AMBITION 5

## Renforcer l'action sociale départementale

Cette ambition vise à agir sur tous les leviers permettant aux personnes de retrouver une autonomie dans leur vie quotidienne : accès à une alimentation de qualité, accès à la santé, gestion d'un budget, accès et maintien dans le logement, accès à la mobilité, accès à la culture et à la vie sociale. Grâce notamment à son Service social départemental, le Département accompagne et protège les Saône-et-Loirien·ne·s tout au long de la vie avec une approche globale des situations, une implication des personnes concernées, une coordination des différents acteurs de l'action sociale et médico-sociale.



### Orientation 1 : Lutter contre toutes les formes de précarité et de vulnérabilité

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                                  | ≤ 25 %                    | ≤ 50 %                    | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|--------|-------|
| CLS                             | Recensement des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire et diagnostic des besoins                                                                   | Reformulation de l'action |                           |        |       |
| CLS                             | Développement des actions collectives sur la thématique du mieux manger pour tous                                                                                |                           |                           |        |       |
|                                 | Consolidation de l'offre d'accompagnement des publics vulnérables rencontrant des difficultés de santé                                                           |                           | Reformulation de l'action |        |       |
|                                 | Lancement d'une formation inter-institutionnelle aux "premiers secours en santé mentale"                                                                         | Report 2026               |                           |        |       |
| CLS                             | Recensement des dispositifs et aides financières favorisant la mobilité des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle et diagnostic des besoins | Report 2026               |                           |        |       |
|                                 | Déploiement du réseau départemental d'inclusion numérique                                                                                                        | Reformulation de l'action |                           |        |       |
|                                 | Développement d'actions collectives autour de l'appropriation des outils numériques dans les différents champs de la vie quotidienne                             |                           |                           |        |       |
|                                 | Diversification et articulation des modalités d'intervention en matière d'accompagnement budgétaire                                                              |                           |                           |        |       |
| CLS                             | Développement des actions mobilisant l'art, la culture et le sport comme supports de remobilisation des publics                                                  |                           |                           |        |       |



### Orientation 2 : Contribuer à la lutte contre le mal-logement

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                                                                              | ≤ 25 %      | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|--------|-------|
| PDALHPD                         | Partenariat et copilotage renforcés pour la prévention des expulsions locatives en lien avec le PDALHPD                                                                                                      |             |        |        |       |
|                                 | Concertation territoriale des acteurs pour la création d'un recueil d'outils/actions pédagogiques permettant de développer des compétences à occuper un logement et faire bon usage des équipements/services | Report 2026 |        |        |       |
| PDALHPD                         | Organisation de RDV du logement élargis aux partenaires pour outiller les professionnels dans l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique                                             |             |        |        |       |



### Orientation 3 : Lutter contre les violences intrafamiliales

CLS

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                      | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| Sensibilisation du grand public aux violences intrafamiliales                                                                                                        |        |        |        |       |
| Poursuite des actions de prévention des VIF auprès des jeunes                                                                                                        |        |        |        |       |
| Formation inter-partenaire visant à la professionnalisation des membres des réseaux VIF                                                                              |        |        |        |       |
| Poursuite du maillage du territoire par les réseaux VIF                                                                                                              |        |        |        |       |
| Création d'une procédure départementale pour l'accompagnement des victimes bénéficiant du dispositif AVVC (aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales) |        |        |        |       |



### Orientation 4 : Renforcer la prévention à tous les âges de la vie

SSD

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                       | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 %                    | 100 % |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|---------------------------|-------|
| Structuration du dispositif de repérage des personnes majeures vulnérables pour faciliter les alertes de proximité et leur traitement |        |        | Reformulation de l'action |       |
| Concertation territoriale des acteurs pour prioriser des thématiques d'intervention commune et déployer des plans d'actions conjoints |        |        |                           |       |
| Poursuite des projets de développement social local dans chaque territoire d'action sociale                                           |        |        |                           |       |



### Orientation 5 : Améliorer le pilotage de l'action sociale territorialisée

SSD

SSD

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                              | ≤ 25 % | ≤ 50 %                                                   | ≤ 75 % | 100 % |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------|--------|-------|
| Lancement d'une démarche participative départementale autour de l'offre de service du SSD et de ses modalités d'intervention |        |                                                          |        |       |
| Consolidation des procédures et des outils améliorant la transversalité entre les équipes du SSD et les équipes sectorielles |        | Intégration aux fiches action de la feuille de route SSD |        |       |

# ACTIONS PHARES



Orientation 1 : Lutter contre toutes les formes de précarité et de vulnérabilité

## DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES AUTOUR DU MIEUX MANGER POUR TOUS



**140 000€** d'enveloppe du CLS dédié aux projets d'aide alimentaire

**14 projets** soutenus en 2025

### Perspectives 2026 :

- Mise en œuvre des projets retenus
- Lancement d'un nouvel appel à projets

## UN APPEL A PROJETS POUR ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES ALIMENTAIRES

L'aide alimentaire est un volet fondamental de l'aide à la personne et représente le premier pas vers la réinsertion pour les personnes accueillies. A l'appui du Contrat local des solidarités (CLS), signé entre l'État et le Département pour la période 2024-2027, le Schéma unique encourage les **initiatives de lutte contre la précarité alimentaire** sur l'ensemble du département. Un appel à projets, visant à soutenir les initiatives **d'aide alimentaire itinérante** et les actions de **sensibilisation au mieux manger pour tous**, a été lancé en juin 2025. **14 projets ont été retenus**. Ils couvrent l'ensemble du territoire départemental et seront déployés fin 2025 et sur l'année 2026.

### Création de la cuisine mobile

## ZOOM SUR LA CUISINE MOBILE DES PRÈS-ST-JEAN

Financée dans le cadre du CLS et s'inscrivant dans un projet plus large\* coordonné par l'association Active, la **cuisine mobile** a vu le jour en 2025 sur le quartier des Près-St-Jean à Chalon-sur-Saône.

L'objectif des acteurs et des habitants impliqués à travers la création de cette cuisine partagée, légère et nomade :

- réaliser des **ateliers pédagogiques** gratuits pour toucher différents publics en identifiant des lieux propices au regroupement de personnes selon les problématiques identifiées (cuisiner avec un budget modeste, réaliser des recettes simples, donner des bases pour une alimentation saine, cuisiner en recyclant des invendus...)
- expérimenter des **temps d'utilisation libre** pour des personnes démunies qui ne disposent pas de certains équipements pour cuisiner (ex : bénéficiaires de l'épicerie sociale, étudiants),
- simuler et **tester la faisabilité de traiteur** pour un groupe qui voudrait faire un café associatif, se professionnaliser, faire des événements...

\*Dispositif participatif « Pour un système de coopération autour de l'alimentaire sur le quartier des Prés Saint Jean à Chalon-sur-Saône »



## DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS COLLECTIVES AUTOUR DE L'APPROPRIATION DES OUTILS NUMÉRIQUES DANS LES DIFFÉRENTS CHAMPS DE LA VIE QUOTIDIENNE



## UNE ENQUÊTE POUR RECENSER LES BESOINS DES PERSONNES ET DES PROFESSIONNELS

Pour favoriser l'**inclusion numérique des personnes suivies par le SSD** et faciliter leur **appropriation des outils numériques** dans les différents champs de la vie quotidienne, particulièrement l'accès aux droits, une **évaluation des besoins** a été initiée au sein des Maisons départementales des solidarités. Dans un premier temps, les travailleurs sociaux ont exprimé leur position d'accompagnant avec les outils numériques, puis dans un second temps, les usagers ont été interrogés sur leurs compétences et leur besoins numériques par le biais de deux questionnaires. Les résultats des questionnaires serviront de base de travail pour construire des ateliers numériques dédiés sur les sites territorialisés.

**53 travailleurs sociaux** ont répondu au questionnaire

**92% des professionnels** répondants réalisent des démarches administratives avec ou à la place des usagers

**220 usagers** ont répondu au questionnaire

**31% des usagers** répondants souhaitent participer à un atelier numérique

### Perspectives 2026 :

- Animation d'ateliers numériques pour des personnes accompagnées par le SSD

## ARCHIPEL IDENTITÉ NUMÉRIQUE : VOYAGE IMMERSIF AU CŒUR DE LA GALAXIE INTERNET

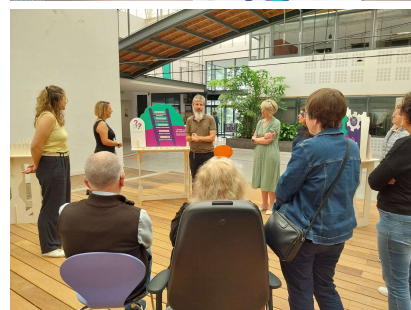
Afin d'**outiller les professionnels de l'accompagnement**, le Département a fait l'acquisition de "**l'Archipel Numérique**", une **exposition participative** conçue pour sensibiliser et échanger, toutes générations confondues, autour des traces que nous laissons sur internet.

Présenté de façon dynamique par des animateurs formés, l'Archipel identité numérique a fait l'objet de **4 ateliers immersifs** auprès d'agents intéressés sur les territoires d'action sociale. Ces ateliers proposaient un temps de réflexion autour de nos usages afin de permettre à chacun de mieux comprendre le fonctionnement des outils connectés, de rendre plus intelligibles les règles qui permettent de protéger nos données personnelles et d'apprendre à développer une identité numérique stratégique. Suite aux ateliers, 10 professionnels se sont portés volontaires pour se former à l'animation de l'Archipel auprès de publics accompagnés.

L'exposition participative rejoint ainsi la mallette d'outils accessibles aux professionnels du département qui accompagnent les habitants de Saône-et-Loire au quotidien.

**42 agents départementaux** ont participé à la présentation de l'outil

**8 agents et 2 conseillers numériques** formés pour animer l'outil



### Perspectives 2026 :

- Démonstrations de l'outil auprès de professionnels du Département (CIP, TS) en vue d'une utilisation avec les publics accompagnés (ARSA, publics précaires...)
- Organisation de sensibilisation « Archipel identité numérique » auprès de collégiens de Saône-et-Loire
- Développement du module « Soft skills » sur les compétences psycho-sociales

## DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS MOBILISANT L'ART, LA CULTURE ET LE SPORT COMME SUPPORTS DE REMOBILISATION DES PUBLICS



### L'ART POUR TISSER DES LIENS : L'EXPRESSION ARTISTIQUE DES FAMILLES EXPOSÉE AU LAB71

Du 9 au 24 juillet 2025, le Lab71 a accueilli l'exposition « **Créons ensemble – Un monde idéal** », fruit d'un projet artistique mené par l'équipe AED (Accompagnement éducatif à domicile) du TAS de Mâcon-Paray, en partenariat avec l'artiste plasticienne Mélanie Laugerette. Ce projet est né du souhait de quelques parents de créer un espace de respiration qui favorise le lien et l'expression avec leurs enfants, en dehors des préoccupations du quotidien.

Grâce à la **médiation artistique**, les familles ont pu, à travers la peinture ou la sculpture, développer un langage commun, un espace d'échange sécurisé, propice à la créativité et à la compréhension mutuelle entre générations. Ensemble, les dix participants ont imaginé leur monde idéal, explorant les formes, les couleurs et les émotions pour donner à voir leur propre vision de ce que pourrait être un monde rêvé. Leurs créations donnent vie à une exposition sensible et sincère, qui invite chaque visiteur à réfléchir à sa propre représentation d'un monde meilleur. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les missions éducatives et sociales portées par le Département, en lien étroit avec les familles, en valorisant la coopération, l'expression personnelle et l'accès à la culture pour tous.



## QUEL CIRQUE !

Les équipes de l'Aide sociale à l'enfance et aux familles (ASEF) du TAS Chalon-Louhans, en partenariat avec la compagnie Boumkao, ont proposé à une **trentaine d'enfants et d'adolescents confiés** au Département, de vivre une **semaine d'initiation aux arts circassiens**. Pendant le stage, les jeunes ont participé à des ateliers variés (jonglage, équilibre, clown, trapèze...) mêlant expression corporelle et créativité. Ils se sont produits lors d'une soirée-spectacle à la fin de leur initiation, sous le chapiteau de la compagnie – monté pour l'occasion dans l'enceinte de l'Abattoir à Chalon-sur-Saône – devant les parents, les familles d'accueil, les structures d'accueil et les référents ASEF.

Une action riche, qui allie découverte des potentialités des enfants au travers de l'activité cirque et travail éducatif permettant d'être en relation et d'observer l'enfant dans un cadre différent de la pratique quotidienne.

**30 jeunes de 6 à 15 ans, confiés au Département, ont participé à l'action**



## Orientation 2 : Contribuer à la lutte contre le mal-logement

### ORGANISATION DES RDV DU LOGEMENT SUR LES TERRITOIRES



Temps trimestriel d'échange et d'information sur les territoires, les **RDV du logement** permettent d'outiller les professionnels dans l'accompagnement des ménages en situation de précarité liée au logement. Destinées initialement aux travailleurs sociaux du SSD et des Maisons locales de l'autonomie, ces rencontres se sont ouvertes aux travailleurs sociaux de structures partenaires (Le Pont, Mission locale...).

L'objectif : faire culture commune et partager des problématiques de terrain, actualiser les outils et bénéficier des dernières informations/évolutions légales en matière de logement avec l'appui d'un expert. Parmi les thématiques évoquées lors des 3 sessions organisées sur l'année : Signal logement et habitat indigne, réglementation de la PEX, dispositifs PEX...

A l'issue de chaque session, un livret papier synthétique est remis aux participants qui choisissent ensemble la thématique du RDV suivant.

En parallèle de ces RDV locaux, **un webinaire sur la « précarité énergétique »** a été proposé aux agents de la DGAS en février 2025. Au programme de ce temps de sensibilisation : causes du phénomène, présentation des dispositifs de rénovation énergétique pour le logement de particuliers, focus sur des outils pédagogiques pour accompagner les personnes à développer de bonnes pratiques en matières de consommation d'eau et d'énergie...

**3 RDV du Logement** organisés

**Une dizaine de participants** à chaque session en moyenne (agents et partenaires)



## UNE ÉQUIPE MOBILE POUR LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Avoir un logement digne et stable est une condition essentielle pour l'inclusion sociale, économique et citoyenne. Pour prévenir les expulsions locatives, le Département s'est donc engagé, avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans une charte de prévention. Il s'agit d'une base commune d'engagements et d'actions pour prévenir les situations d'expulsion locative. Pour renforcer les engagements de la charte, le Département et l'État, dans le cadre du Contrat local des solidarités 2024-2027, prévoient le déploiement d'une **équipe mobile de prévention des expulsions locatives**. La politique de prévention des expulsions locatives se caractérisant par les difficultés à impliquer les ménages concernés, cette équipe mobile aura pour mission de développer des méthodes spécifiques d'accroche, de type « aller vers », pour réaliser, avec eux, les diagnostics sociaux et financiers (DSF) qui serviront de base à l'accompagnement des ménages. La mise en place de l'équipe mobile passant par voie de marché public, 2025 a été consacrée à l'élaboration du cahier des charges et au lancement de la consultation pour la sélection d'un opérateur pour une mise en œuvre opérationnelle en 2026.



## Orientation 3 : Lutter contre les violences intrafamiliales

### POURSUITE DES ACTIONS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES



Le dispositif EPICEA poursuit un double objectif :

- Sensibiliser les mineurs aux situations de danger et risque de danger
- Sensibiliser les adultes, parents ou professionnels de l'enfance aux enjeux du danger ou risque de danger sur les mineurs.

En 2025, les professionnels engagés, animateurs du dispositif, sont intervenus auprès de :

**965** enfants de 4 à 11 ans dans les écoles maternelles ou élémentaires, et accueil de loisirs

**901** collégiens de 11 à 15 ans

**537** lycéens de 15 à 17 ans

**286** professionnels



### FORMATION INTER-PARTENARIALE DES MEMBRES DES RÉSEAUX VIF



Organisée à l'initiative de la Déléguée départementale aux droits des femmes et dispensée par l'association Solidarités Femmes 21 au profit des professionnels des réseaux VIF, la **formation inter-partenaire VIF** s'est poursuivie en 2025.

L'objectif est double : favoriser un traitement concerté entre acteurs des situations VIF grâce au développement d'une culture commune, à l'interconnaissance et au renforcement des savoirs et savoir-faire liés à la singularité des prises en charge des victimes de VIF. Les partenaires mobilisés font partie des associations et institutions œuvrant dans le champ du travail social et médico-social, de la justice et des solidarités sur le territoire identifié.

### POURSUITE DU MAILLAGE TERRITORIAL DES RÉSEAUX VIF



L'objectif est que chaque portion du territoire départemental puisse être couverte par un réseau VIF de manière à favoriser le traitement concerté des situations et donc améliorer tant le repérage que la prise en charge et l'accompagnement des victimes. Les partenaires sont les associations locales, l'Etat, la justice. En 2025, on peut noter la constitution d'un **nouveau réseau VIF sur le Brionnais Sud Bourgogne** et le renouvellement du contrat de mobilisation et de coordination du réseau existant sur **Mâconnais Beaujolais Agglomération**. Autre fait notable, l'adoption d'une **convention cadre Etat/Département/Collectivités** pour la poursuite du cofinancement des postes d'Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie pour la période 2025-2027.



## Orientation 4 : Renforcer la prévention à tous les âges de la vie

### POURSUITE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL SUR LES TERRITOIRES



Le groupe de travail dédié au **développement social local (DSL)** et aux **actions collectives** poursuit ses avancées. Réunissant des **travailleurs sociaux, gestionnaires et chargés de mission**, ce groupe, piloté par le territoire d'action sociale de Chalon-Louhans, a désormais vocation à être élargi aux **trois TAS** afin de favoriser une dynamique départementale partagée. Son objectif principal est la **création d'un guide du DSL et des actions collectives**, outil de référence destiné à **accompagner les travailleurs sociaux** dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets collectifs. Cette démarche vise à valoriser les initiatives locales, renforcer les partenariats et encourager les pratiques collaboratives au service des habitants. Elle souligne la volonté du Département de promouvoir une **action sociale préventive, participative et partagée**.

#### Perspectives 2026 :

- Ouverture du groupe de travail à l'échelle départementale
- Elaboration d'un guide référentiel du DSL et des actions collective en Saône-et-Loire



**3** réunions du groupe de travail

**1** webinaire sur le DSL à destination des agents départementaux

## CONCERTATION TERRITORIALE DES ACTEURS POUR PRIORISER DES THÉMATIQUES D'INTERVENTION COMMUNE ET DÉPLOYER DES PLANS D'ACTIONS CONJOINTS



La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de Saône-et-Loire étend sa **démarche de contractualisation territoriale** avec les opérateurs locaux pour développer des actions en direction du public senior.

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser la couverture départementale par une offre d'actions de prévention efficaces basées sur des référentiels ;
- Mieux cibler les publics « éloignés » ;
- Mettre en œuvre une communication adaptée ;
- Sécuriser les financements des actions ;
- Renforcer la visibilité des programmes déployés ;
- Garantir une répartition équitable et optimale des financements sur le département ;
- Encourager les dynamiques partenariales au niveau local.

Les actions de prévention soutenues portent sur 5 thématiques principales : l'activité physique adaptée et l'équilibre et la prévention des chutes, la nutrition, la mobilité, l'usage du numérique, la lutte contre l'isolement social ou le lien social.

Les principaux résultats attendus de cette démarche portent sur :

- Une réduction des zones « blanches » ;
- Une meilleure équité territoriale dans la répartition des moyens ;
- Une meilleure articulation et interconnaissance de l'offre de prévention ;
- Un déploiement d'actions éprouvées, intégrées à un programme d'actions

*Signature de la convention-cadre de prévention de la perte d'autonomie 2025-2027 sur le territoire du Chalonais*



**4 territoires couverts** sur 6 au 1er janvier 2026

**62 acteurs impliqués**

**1,4 M€ de soutien** de ces programmes sur 3 ans

### Perspectives 2026 :

- Renouveler le programme en Charolais-Brionnais arrivant à échéance au 31 décembre 2026
- Etendre la démarche à un nouveau territoire pour un programme opérationnel en 2027.

## STRUCTURATION DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT CONCERTÉ DES SITUATIONS DE PERSONNES VULNÉRABLES



Il existe en Saône-et-Loire **3 Comités personnes vulnérables** sur chacun des Territoires d'Action Sociale. Il est proposé une présentation de l'organisation du comité personnes vulnérables du TAS de Chalon-Louhans.

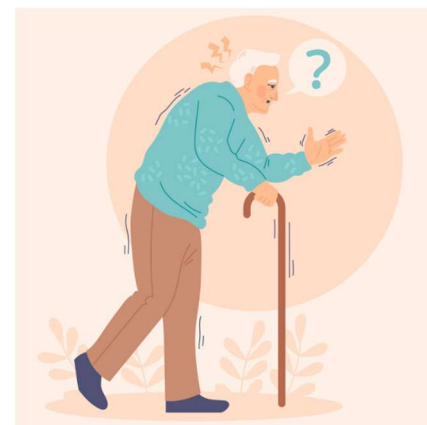
Créé en décembre 2011, cette instance locale pluridisciplinaire se réunit une fois par mois, afin :

- d'organiser entre partenaires le diagnostic pour une meilleure réponse possible aux situations des personnes vulnérables signalées
- de sécuriser l'intervention des travailleurs sociaux chargés des demandes d'évaluation sociale
- de centraliser les réponses.

La composition du comité s'est enrichie au fil des années : côté Département sont présents la responsable locale des solidarités, la responsable autonomie et la coordonnatrice du TAS. Côté partenaires, on retrouve le CCAS de Chalon (2017), la MAIA (2019), le DAC (2019) et le Réseau Psy (2024).

Depuis sa création, le comité est constamment dans une recherche de **co-construction d'un diagnostic partagé** et d'une **intervention coordonnée** dans l'intérêt des personnes vulnérables et dans le respect des missions de chacun.

Chaque mois, le comité étudie en moyenne **17 dossiers** dont **10 nouvelles IPA reçues** pour lesquelles une décision concertée est rendue et **7 IPA** sur lesquelles le comité revient pour apporter des éléments complémentaires ou valider la l'orientation proposée par les évaluateurs.



**99 nouvelles informations préoccupantes adultes (IPA)** ont été enregistrées en 2024, **121** en 2025

### Perspectives 2026 :

- Réflexion en cours sur la participation au comité de deux nouveaux partenaires : le CSAPA KAIRN et le contrat local de santé du Grand Chalon



## Orientation 5 : Améliorer le pilotage de l'action sociale territorialisée

### LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA FEUILLE DE ROUTE DU SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL (SSD)



#### UN TRAVAIL DE CONCERTATION AVEC LES PROFESSIONNELS

Elaborée sur une **période de 7 mois**, selon une **démarche structurée, participative et transparente**, la **feuille de route du SSD 2025-2028** vise à repositionner le SSD comme un acteur transversal, fédérateur et lisible de l'action sociale départementale. Il s'agit de rendre **ses missions plus claires et partagées**, en cohérence avec les compétences dévolues au Département et celles de ses partenaires, d'ancrer son action dans une **feuille de route opérationnelle et adaptable aux réalités des territoires**, de **renforcer sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux**, dans l'organisation de la réponse sociale de proximité.

Pour construire ce document de référence, plusieurs instances complémentaires ont été constituées : un **comité de pilotage**, réunissant des élus et des directeurs, a assuré la gouvernance stratégique du projet ; un **comité technique** en charge de la coordination de la démarche, a piloté les travaux opérationnels ; un **groupe ressource**, constitué sur la base du volontariat parmi les professionnels du SSD, a été mis en place pour assurer un lien direct avec le terrain.

En parallèle, près de 60 agents ont participé à des **ateliers thématiques** délocalisés, organisés autour des grands axes de la feuille de route : accompagnement social, insertion, périmètre d'intervention, articulation des parcours... Ces ateliers ont permis de confronter les orientations aux réalités concrètes du terrain et d'enrichir collectivement le contenu.



**1** groupe ressource de professionnels réuni toutes les 3 semaines durant la période d'élaboration

**6** ateliers thématiques pour construire les orientations de la feuille de route

Une **soixantaine** de professionnels du SSD mobilisés lors des ateliers thématiques



#### UNE JOURNÉE DÉPARTEMENTALE SSD

Point d'orgue de la démarche, le 27 novembre, près de **200 professionnels du SSD se sont réunis** à Dompierre-les-Ormes pour découvrir et partager les 5 orientations stratégiques et les 7 fiches actions de la **nouvelle feuille de route 2025-2028**. Cette journée a été l'occasion de saluer l'engagement quotidien des professionnels du SSD, qui jouent un rôle essentiel comme première porte d'entrée des Solidarités en Saône-et-Loire.

**200** professionnels du SSD présents lors de la journée départementale SSD



# AMBITION 6

## Accompagner la perte d'autonomie et le handicap

Le Département s'attache à faire évoluer les réponses en matière de prestations, de lieux de vie et de services pour garantir l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Aux côtés des acteurs du territoire et en soutien aux proches aidants, il travaille à réunir les conditions pour permettre de « bien vieillir » entre domicile, habitat intermédiaire et établissement, adapter l'environnement de vie, et rendre effective l'inclusion des personnes dans toutes les sphères de la vie sociale.



### Orientation 1 : Garantir le choix de vieillir chez soi

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                                           | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| Organisation d'un retour d'expérience sur la mobilisation des bénévoles et des services civiques en matière de lutte contre l'isolement                                                   |        |        |        |       |
| Identification d'un outil de repérage des facteurs de fragilités à domicile                                                                                                               |        |        |        |       |
| Expérimentation d'une démarche d'aller-vers les PA et les PH sur le territoire du Grand Chalon pour l'accès aux droits et évaluation de la démarche                                       |        |        |        |       |
| Développement du recours aux aides techniques de seconde main                                                                                                                             |        |        |        |       |
| Initiation d'un cahier des charges pour harmoniser le niveau de service des Résidences autonomie                                                                                          |        |        |        |       |
| Conception d'outils de professionnalisation à disposition des accueillants familiaux et/ou des personnes accueillies                                                                      |        |        |        |       |
| Relayer l'information auprès des bénéficiaires APA et PCH sur l'offre d'aide à la mobilité                                                                                                |        |        |        |       |
| Mise en place des "services autonomie mixtes" pour une prise en charge coordonnée entre les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les services de soins infirmiers à domicile |        |        |        |       |



### Orientation 2 : Confirmer l'inclusion des personnes en situation de handicap comme une priorité

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                                       | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| Formation des personnels techniques des collèges au handicap                                                                                                                          |        |        |        |       |
| Formations et diffusion d'une mallette pédagogique visant à soutenir des projets culturels inclusifs auprès des publics en situation de handicap                                      |        |        |        |       |
| Accompagnement du milieu associatif pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap                                                                                 |        |        |        |       |
| Mise en œuvre des engagements de la Charte R. Jacob en matière d'accès aux soins dans les Centres de santé du Département et les services de protection maternelle et infantile (PMI) |        |        |        |       |
| Engagement d'une réflexion sur les besoins spécifiques en matière d'habitat à destination des personnes en situation de handicap                                                      |        |        |        |       |
| Expérimentation du modèle de plateforme de services SAVS/SAMSAH sur un territoire                                                                                                     |        |        |        |       |



### Orientation 3 : Adapter les réponses aux besoins de la population et aux spécificités des territoires

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                     | ≤ 25 %      | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|--------|-------|
| Evaluation des modèles existants en matière d'hébergement (permanent et temporaire) pour les personnes handicapées vieillissantes                                   | Report 2026 |        |        |       |
| Expérimentation de l'accueil de jour en accueil familial pour les personnes en situation de handicap                                                                |             |        |        |       |
| Etude préparatoire à l'ouverture de nouveaux lieux de vie pour des personnes avec troubles du spectre autistique (plan 50 000 solutions)                            | Report 2026 |        |        |       |
| Elaboration d'un plan d'actions pour renforcer la couverture territoriale en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) suite à l'étude réalisée en 2022      |             |        |        |       |
| Modélisation d'une offre cible par « territoire de proximité » en EHPAD et soutien à domicile                                                                       |             |        |        |       |
| Extension du dispositif de relaying pour le soutien des proches aidants de personnes atteintes de maladies neuroévolutives ou de personnes en situation de handicap |             |        |        |       |



### Orientation 4 : Soutenir l'amélioration de la qualité des réponses

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                                               | ≤ 25 %      | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|--------|-------|
| Valorisation des instances de coordination et de concertation clinique pour l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (RCT, CTER, Communauté 360 / RAPT) |             |        |        |       |
| Elaboration d'un plan d'action partenarial permettant d'anticiper et de préparer les sorties d'hospitalisation                                                                                |             |        |        |       |
| Reconnaissance mutuelle des évaluations des besoins des personnes âgées à domicile par le Département et les Caisses de retraite                                                              |             |        |        |       |
| Extension de l'expérimentation des doubles orientations de la CDAPH en SAVS/ SAMSAH et perspectives                                                                                           |             |        |        |       |
| Etude de faisabilité pour l'assouplissement des régimes d'autorisations entre hébergement permanent et hébergement temporaire                                                                 |             |        |        |       |
| Etude de faisabilité et d'opportunité pour le financement en dotation globale des établissements handicap habilités à l'aide sociale                                                          |             |        |        |       |
| Sensibilisation ou formation inter-institutionnelle sur l'évolution des besoins des publics et des pratiques                                                                                  | Report 2026 |        |        |       |
| Soutien à la montée en compétence des professionnels en charge de l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives et de troubles psychiques                             |             |        |        |       |
| Informations auprès des élus locaux sur les dispositifs à destination des personnes âgées et des personnes handicapées et sur la protection des majeurs                                       | Report 2026 |        |        |       |



## Orientation 5 : Améliorer le pilotage de la politique autonomie

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                                             | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| Préparation à la mise en œuvre du Service public départemental de l'autonomie                                                                                                               |        |        |        |       |
| Evolution du cadre méthodologique de l'Observatoire Autonomie du Département concernant les besoins et les réponses destinées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap |        |        |        |       |
| Elaboration d'un tableau de bord pour suivre les évolutions de parcours dans les prestations APA et PCH                                                                                     |        |        |        |       |
| Accompagnement des opérateurs de prévention de la perte d'autonomie à la mise en œuvre d'actions probantes et aux bonnes pratiques d'évaluation des actions                                 |        |        |        |       |

# ACTIONS PHARES



## Orientation 1 : Garantir le choix de vieillir chez soi

### MISE EN PLACE DES « SERVICES AUTONOMIE MIXTES »



Cette action répond à la réforme nationale de restructuration du secteur de l'aide à domicile par la création des Services autonomie à domicile (SAD) pour améliorer la fluidité de l'accompagnement à domicile. Au 01/01/2026, deux catégories de services à domicile cohabiteront : les services dispensant de l'aide et du soin dits SAD « mixtes » et les services ne dispensant que de l'aide et de l'accompagnement dits SAD « aide ». L'année 2024 a été consacrée au lancement de ce chantier d'envergure.

En 2025, les services ont pu mobiliser des financements pour être accompagnés dans l'élaboration de leur projet de service et de constitution d'une entité unique. L'ARS et le Département ont organisé des rencontres avec les services concernés par les projets de constitution de SAD mixtes avant le dépôt des demandes d'autorisation conjointe avec une seule entité ou, à défaut, d'une convention transitoire afin de répondre aux obligations de la réforme d'ici le 31/12/2025.



#### Perspectives 2026 :

- Analyse des dossiers de demande d'autorisation transmis avant le 31/12/2025 sur la plateforme « mes démarches simplifiées »
- Délivrance ou non des autorisations en SAD mixte par le Directeur général de l'ARS et le Président du Département
- Suivi de la mise en œuvre des conventions transitoires

### 20 projets de « services autonomie mixte » identifiés à termes

- 4 SSIAD proposant de s'adjoindre une activité « aide »
- 4 SAD mixtes avec une entité juridique unique (dont 3 SPASAD)
- 12 SAD mixtes seraient créés par convention transitoire

4 SAD ayant obtenu une subvention du Département avec le soutien du fonds d'intervention de la CNSA pour être accompagnés dans leur demande pour un financement total attribué de 90 120 €



## Orientation 2 : Confirmer l'inclusion des personnes en situation de handicap comme une priorité

### FORMATION DES PERSONNELS TECHNIQUES DES COLLÈGES AU HANDICAP ET À LA COMMUNICATION ADAPTÉE

Dans le cadre du plan de formation 2025 des agents techniques des collèges, le Département a proposé huit demi-journées d'ateliers consacrées au handicap invisible. Animée par l'organisme Coedia, spécialiste de l'accompagnement des politiques handicap en milieu professionnel, cette action visait à sensibiliser au handicap invisible et à promouvoir une communication bienveillante et adaptée en direction des élèves en situation de handicap. Ces temps d'échange ont permis aux participants d'exprimer leurs interrogations, de partager leurs expériences et d'évoquer des situations concrètes rencontrées, aussi bien avec des élèves qu'entre collègues. Une démarche collective qui contribue à renforcer la cohésion et l'inclusion dans les établissements.



#### Perspectives 2026 :

Face à l'intérêt suscité, le dispositif sera poursuivi en 2026, afin de permettre à l'ensemble des agents des collèges du Département d'en bénéficier (objectif de 50 collèges publics participants et 480 agents techniques formés).

8 demi-journées de formation sur le thème du handicap invisible  
193 agents des collèges formés

## EXPÉRIMENTATION DU MODÈLE DE PLATEFORME DE SERVICES SAVS / SAMSAH SUR UN TERRITOIRE



Dans le cadre du **Plan national 50 000 solutions handicap**, l'ARS et le **Département** ont élaboré conjointement un **appel à candidatures** dans le but d'**expérimenter une plateforme de services (SAVS / SAMSAH)** sur le territoire **Chalonnais**. L'objectif est de proposer un **parcours coordonné, unifié et gradué** pour les personnes en situation de handicap, à partir d'un **processus d'admission unique**.



La mise en œuvre de ce projet repose sur **3 associations** : l'APF, en qualité de porteur de l'autorisation, l'APAJH et l'AMEC en qualité de co-porteurs de la plateforme. Ensemble, elles ont défini **une organisation agile et réactive pour fonctionner de façon intégrée** et permettre aux personnes d'accéder à une palette de prestations modulables selon leurs attentes.



**3 organismes partenaires** pour élaborer une réponse commune

**10 nouvelles places de SAMSAH**

**Budget alloué annuellement à l'action :**

- par le **Département** : **95 920 €**
- par l'**ARS BFC** : **150 310 €**

### Perspectives 2026 :

- Expérimentation de l'organisation en plateforme au 1<sup>er</sup> trimestre 2026



**Orientation 3 : Adapter les réponses aux besoins de la population et aux spécificités des territoires**

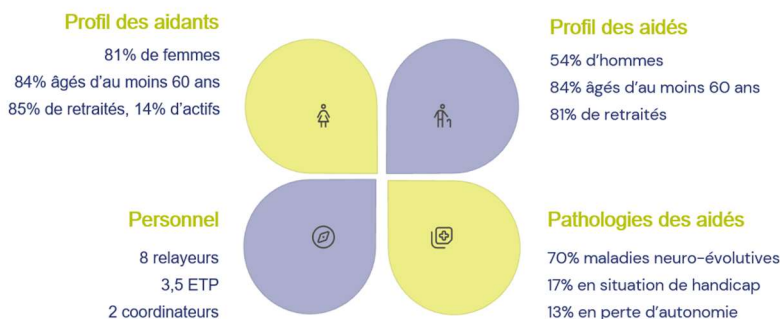
## EXTENSION DU DISPOSITIF DE RELAYAGE POUR LE SOUTIEN DES PROCHES AIDANTS DE PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES NEUROÉVOLUTIVES OU DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Le **relayage**, dispositif qui prend son origine au Québec avec le « baluchonnage », permet à l'aidant d'être remplacé auprès de la personne aidée à domicile (de 7h à 72h/an, en semaine, le week-end, les jours fériés, sur des horaires atypiques). En Saône-et-Loire, deux porteurs de projets déploient le relayage : l'**EHPAD départemental du Creusot** et l'**EHPAD La Chapelle-de-Guinchay** avec l'appui des deux plateformes d'accompagnement et de répit : Réseau des aidants Nord et Réseau des aidants Sud.

En 2025, la **Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)** de Saône-et-Loire s'est engagée, aux côtés de la **MSA Services** chargée de coordonner les porteurs de relayage au niveau régional, à améliorer la couverture départementale du relayage en signant une convention. Cette **convention** vise à réaliser un état des lieux des zones non couvertes et à définir des modalités d'intervention auprès des nouveaux aidants sur ces territoires en garantissant un reste à charge raisonnable.

### Profil des aidants accompagnés par le relayage en Saône-et-Loire



**87 aidants** sur les zones blanches ciblés par une communication spécifique

**7 nouveaux aidants accompagnés** au 01/12/2025 (cible : 25 aidants d'ici le 31/05/2026).

**25 000€** de budget alloué

### Perspectives 2026 :

Un avenant prolonge la convention jusqu'en mai 2026 pour atteindre la cible des 25 nouveaux aidants relayés. Un temps d'accompagnement est nécessaire en amont et les aidants peuvent également bénéficier de temps de suppléance pour commencer (temps plus court < 4h).



## Orientation 4 : Soutenir l'amélioration de la qualité des réponses



### RECONNAISSANCE MUTUELLE DES ÉVALUATIONS DES BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE PAR LE DÉPARTEMENT ET LES CAISSES DE RETRAITE



Depuis plusieurs années, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, l'Assurance retraite (CARSAT) et la Mutualité sociale agricole (MSA) travaillent conjointement pour **simplifier le parcours et les démarches de demande d'aides à l'autonomie**.

Cette simplification se concrétise par la mise en place d'un **formulaire unique de demande d'aides à l'autonomie** depuis octobre 2023.

Puis, en novembre 2024, le partenariat local entre le Département, la CARSAT et la MSA a permis de lancer **l'expérimentation de la reconnaissance mutuelle des évaluations des besoins des personnes à domicile en Saône-et-Loire** (cf. bilan SUDS 2024), évitant ainsi aux personnes d'avoir à redéposer leur demande en cas de sollicitation d'un organisme non compétent au regard de leur situation.

L'année 2025 marque **l'achèvement de la phase d'expérimentation** et le **déploiement**, à compter du 1<sup>er</sup> décembre, du **dispositif de reconnaissance mutuelle de l'évaluation des besoins des personnes âgées à domicile**.

**10** mois de phase de test

**48** dossiers transférés par le Département vers les Caisses de retraites

**3** dossiers transférés par les Caisses de retraites vers le Département

**1** journée de sensibilisation organisée le 26/11/2025 à destination des professionnels du Département et des Caisses de retraites



#### Perspectives 2026 :

- Formation entre les évaluateurs des Maisons locales de l'autonomie (MLA) pour l'APA et ceux de Kalivi le 12/01/2026
- Généralisation du dispositif le 01/12/2025



## Orientation 5 : Améliorer le pilotage de la politique autonomie

### PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE



Le **SDPA** est un nouveau service public mis en œuvre solidairement par les acteurs institutionnels et professionnels agissant pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et leurs aidants, à l'échelle départementale.

Ce service public porte 4 grandes missions :

- 1) l'accueil, l'accès à l'information, l'orientation et la mise en relation,
- 2) l'évaluation de la situation, l'attribution des prestations
- 3) le soutien des parcours,
- 4) la prévention, le repérage et l'aller-vers.

La démarche est portée par le Département en lien étroit avec l'ARS.

Les partenaires impliqués sont ceux de la CTA ainsi que les opérateurs (DAC, CPTS, ESMS, CCAS, ...).

#### LE SPDA C'EST



|                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Une responsabilité partagée</b><br>Les acteurs sont collectivement garants de la fiabilité et de la qualité de service attendue par les personnes à chaque étape de leur parcours de vie.                                                                                  | <b>Une organisation intégrée</b><br>Une démarche de décloisonnement, d'interconnaissance et de coopération entre acteurs de la politique autonomie pour un accompagnement fédéré et coordonné sur le territoire. |
| <b>Une organisation territoriale</b><br>Un socle commun de missions prescrites dans un cahier des charges qui garantit l'accès aux droits et l'équité de traitement sur tout le territoire national et des modalités de mise en œuvre respectueuses des spécificités locales. | <b>Un service public construit pour et avec les personnes</b><br>Associer les personnes concernées à la conception et à l'évaluation du service public pour être plus efficace.                                  |

**1 Réunion d'installation de la Conférence territoriale de l'autonomie (CTA) le 25/11** pour le lancement du SPDA, animée par le Département, en lien avec l'ARS. *Participants : MDPH, CARSAT, CPAM, CAF, France travail, Cap emploi, Union des Maires des communes rurales (UMCR 71), Direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN), le CDCA*

#### 1 feuille de route pour 2026

axée sur l'organisation du suivi de la progression du SPDA, et sur des séquences de travail focalisées sur la mission 1.

#### Perspectives 2026 : Mise en œuvre de la mission 1 du SPDA

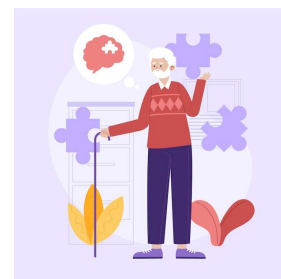
- Centralisation d'éléments de diagnostic
- Recueil des attentes des publics ciblés (questionnaire)
- Constitution d'un groupe de représentants d'usagers
- Restitution du diagnostic et priorisation des actions à mettre en œuvre (2<sup>ème</sup> réunion de la CTA)

## ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATEURS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE À LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS PROBANTES ET AUX BONNES PRATIQUES D'ÉVALUATION



Sur la mise en œuvre d'actions probantes, la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de Saône-et-Loire s'est impliquée à plusieurs niveaux :

- L'élaboration du **module cognition** développé par le Centre de ressource et de preuves de la CNSA avec la participation du Département, du CCAS de Mâcon, du CCAS de Châtenoy et du CIAS du Grand Autunois Morvan qui s'est porté candidat à l'expérimentation finale du module. Fin 2025, la CNSA a publié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour former des équipes et généraliser ce module.
- La mobilisation des opérateurs du territoire autour de la **formation au programme « activité physique, alimentation et lien social »**.



Sur la question de l'évaluation des actions, la CFPPA 71 a engagé un travail sur ce sujet depuis 2018 et a participé en 2024 à l'expérimentation de la mesure d'impact. Cela a donné lieu à la publication d'un kit d'évaluation en 2025 accessible sur le site de la CNSA.



**1** porteur de projet expérimentateur du Programme cognition et lien social

**21** professionnels qualifiés du territoire formés au Programme activité physique, alimentation et lien social

**3** projets de déploiement à l'étude dans le cadre de la CFPPA.

**Collecte des indicateurs qualitatifs 2024 par rapport à 2023 :**

**+ 4 %** des actions collectant des indicateurs de satisfaction, représentant une hausse du nombre de participants sondés de 77 %.

**+ 9 %** des actions collectant des indicateurs de changement d'habitudes (à 3 mois minimum), représentant une hausse du nombre de sondés de 155 %.

### Perspectives 2026 :

Cette dynamique se poursuivra sur toute la durée du Schéma et devrait s'inscrire dans le futur Plan trisannuel de la prévention de la perte d'autonomie 2026-2028.

*Exemples de déclinaisons opérationnelles 2026 :*

- Mobilisation des acteurs de la prévention à participer à la journée thématique CNSA sur le marketing social ;
- Relais d'information et incitation des opérateurs de Saône-et-Loire à la mise en œuvre du programme « Cognition et Lien social » ;
- Analyse et exploitations des données qualitatives recueillies via les bilans des actions soutenues.

# AMBITION 7

## Répondre aux besoins des enfants et des familles

Le Département entend renforcer l'offre à destination des enfants et des familles sur l'ensemble du territoire, la faire connaître et l'adapter au plus près des besoins identifiés. Cela consiste d'une part à accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités grâce aux outils déployés par la prévention maternelle et infantile et par la protection de l'enfance. C'est aussi garantir à l'enfant, l'adolescent, ou le jeune adulte la prise en compte de ses besoins, de ses aspirations et veiller à préserver sa sécurité, sa moralité, son éducation et son développement dans le respect de ses droits.



### Orientation 1 : Renforcer la prévention et le soutien à la parentalité en réponse aux besoins des enfants et des familles

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                                                                                 | ≤ 25 %                                  | ≤ 50 % | ≤ 75 %                    | 100 % |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------|---------------------------|-------|
| SDSF                            | Recensement des besoins de soutien aux parents en situation de handicap, en lien avec les services existants                                                                                                    | Report 2026 + reformulation de l'action |        |                           |       |
|                                 | Promouvoir l'accompagnement du développement des compétences psychosociales, en prévention et en protection                                                                                                     | Report 2026                             |        |                           |       |
| SDSF                            | Définir une stratégie de couverture du territoire en matière de soutien à la parentalité, en renforçant les liens entre les dispositifs et en faisant une place aux parents                                     |                                         |        |                           |       |
| SDSF                            | Imaginer des dispositifs de soutien à la parentalité en direction des enfants de plus de 6 ans                                                                                                                  |                                         |        | Reformulation de l'action |       |
| SDSF                            | Poursuite de la sensibilisation et des actions de prévention aux violences éducatives ordinaires auprès des professionnels de l'enfance, de l'éducation et du soutien à la parentalité                          |                                         |        |                           |       |
| SDSF                            | Poursuite du programme de soutien aux familles et à la parentalité, à Chalon et Louhans                                                                                                                         |                                         |        |                           |       |
| CDPPE                           | Renforcement des interventions des TISF sur l'ensemble du Département en particulier auprès des enfants de moins de 6 ans                                                                                       |                                         |        |                           |       |
|                                 | Développement du partenariat avec les communes pour conforter la prévention spécialisée sur les communes d'Autun, Chalon et Mâcon                                                                               |                                         |        |                           |       |
|                                 | Poursuite des actions des dispositifs d'aller-vers existants (dont EPICEA, centres de santé sexuelle), en veillant à la complémentarité et à la priorisation des interventions en fonction des besoins détectés |                                         |        | Reformulation de l'action |       |



### Orientation 2 : Développer les missions de protection maternelle et infantile

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                                    | ≤ 25 %                    | ≤ 50 % | ≤ 75 %                    | 100 % |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------|---------------------------|-------|
|                                 | Poursuite de la stratégie de communication sur les réseaux sociaux des missions de PMI auprès du grand public                                                      |                           |        |                           |       |
| CDPPE                           | Développement du nombre de consultations médicales en PMI en fonction des besoins des familles de chaque territoire, selon l'évolution du temps médical disponible |                           |        | Reformulation de l'action |       |
|                                 | Harmonisation des temps d'articulation entre la PMI et les maternités                                                                                              | Reformulation de l'action |        |                           |       |



Actions fléchées dans le Contrat départemental de la prévention et protection de l'enfance (CDPPE)



Actions fléchées dans le Schéma départemental des services aux familles (SDSF)



## Orientation 2 : Développer les missions de protection maternelle et infantile

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                                                                                            | ≤ 25 %                    | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------|--------|-------|
|                                 | Développement d'actions collectives à destination des parents de jeunes enfants hors les murs                                                                                                                              |                           |        |        |       |
| CDPPE                           | Poursuivre l'intervention de psychologues auprès des familles et des professionnels de PMI, pour renforcer le soutien aux familles                                                                                         |                           |        |        |       |
|                                 | Expérimentation d'une action de prévention du "bébé secoué"                                                                                                                                                                |                           |        |        |       |
| SDSF                            | Déployer la nouvelle procédure de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, pour renforcer l'analyse de la qualité de l'accueil                                                                               |                           |        |        |       |
| CDPPE                           | Faire évoluer la procédure d'autorisation des établissements d'accueil du jeune enfant conformément à la loi plein emploi de décembre 2023, et soutenir la mise en place des autorités organisatrices de la petite enfance | Reformulation de l'action |        |        |       |
| SDSF                            | Travailler en mode "Task force" avec l'ensemble des partenaires de la petite enfance, pour contribuer au maintien de l'offre dans le cadre du schéma départemental des services aux familles                               |                           |        |        |       |
| SDSF                            | Accompagner le développement de la démarche qualité au sein des établissements d'accueil du jeune enfant, dans le cadre du schéma départemental des services aux familles                                                  |                           |        |        |       |



## Orientation 3 : Sécuriser le parcours en protection de l'enfance

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25 |                                                                                                                                                                                                       | ≤ 25 %                    | ≤ 50 %                    | ≤ 75 %                           | 100 % |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|-------|
|                                 | Lancement de l'actualisation du protocole partenarial informations préoccupantes                                                                                                                      |                           | Reformulation de l'action |                                  |       |
|                                 | Finalisation du déploiement du référentiel départemental informations préoccupantes (centralisation du premier niveau d'analyse à la CRIP)                                                            |                           |                           |                                  |       |
|                                 | Déploiement des conférences familiales, outil d'accompagnement du parcours de l'enfant                                                                                                                |                           |                           | A remonter au niveau de l'A701o3 |       |
|                                 | Définition d'une feuille de route départementale pour mieux prendre en compte les besoins en santé des enfants protégés                                                                               |                           |                           | Reformulation de l'action        |       |
| CDPPE                           | Développement des interventions éducatives à domicile renforcées pour accompagner les retours en famille, suite à l'appel à projets 2023                                                              | Reformulation de l'action |                           |                                  |       |
|                                 | Déploiement du projet d'accès à l'autonomie des jeunes sur l'ensemble du territoire (mise en œuvre avec outils et méthodologie)                                                                       | Reformulation de l'action |                           |                                  |       |
| CDPPE                           | Evolution des dispositifs LOJIN et DJM pour les jeunes majeurs sortants de l'ASE                                                                                                                      |                           |                           |                                  |       |
|                                 | Soutien au développement de l'ADEPAPE                                                                                                                                                                 |                           |                           |                                  |       |
|                                 | Elaboration du référentiel placement, suite au diagnostic réalisé                                                                                                                                     |                           | Reformulation de l'action |                                  |       |
|                                 | Transformation des mesures de placement à domicile en mesures d'accompagnement éducatif en milieu ouvert ou aide éducative à domicile renforcées avec possibilité d'hébergement, à périmètre constant |                           |                           |                                  |       |

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                             | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 %                    | 100 % |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|---------------------------|-------|
| Améliorer les articulations entre l'aide sociale à l'enfance et l'AEMO                                                                      |        |        | Reformulation de l'action |       |
| Finalisation du déploiement des places autorisées dans le cadre du plan Enfance hors village d'enfants                                      |        |        |                           |       |
| Accompagnement de la construction d'un village d'enfants de 48 places, pour une ouverture début 2027                                        |        |        |                           |       |
| Délégation à un opérateur extérieur de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés                                                         |        |        |                           |       |
| Accompagner les évolutions du dispositif départemental d'insertion des mineurs non accompagnés, et renforcer la coordination départementale |        |        |                           |       |
| Développement de l'accueil chez des tiers (tiers dignes de confiance, accueil durable et bénévole, parrainage)                              |        |        | Reformulation de l'action |       |
| Elaboration d'un projet de service du service départemental de l'accueil familial                                                           |        |        |                           |       |
| Evolution de la formation obligatoire des assistants familiaux                                                                              |        |        |                           |       |
| Faire évoluer l'offre pour prendre en compte les situations de double vulnérabilité ASE-handicap                                            |        |        |                           |       |



#### Orientation 4 : Améliorer le pilotage de la politique enfance-familles

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                                                             | ≤ 25 %      | ≤ 50 % | ≤ 75 %                    | 100 % |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|---------------------------|-------|
| Mise en place d'un conseil des enfants dans le cadre de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance et lien avec les autres groupes d'usagers déjà existants |             |        |                           |       |
| Consolidation des travaux de l'ODPE sur l'analyse de la situation de la protection de l'enfance en Saône-et-Loire                                                           |             |        |                           |       |
| Réalisation d'une étude croisée sur les doubles vulnérabilités ASE-handicap, dans le cadre de l'ODPE                                                                        |             |        | Reformulation de l'action |       |
| Sensibiliser les professionnels de la protection de l'enfance et du handicap, aux enjeux des doubles vulnérabilités ASE-handicap                                            | Report 2026 |        |                           |       |

# ACTIONS PHARES



**Orientation 1 : Renforcer la prévention et le soutien à la parentalité en réponse aux besoins des enfants et des familles**



Près de **800 participants** dont :

- 250 parents
- 303 enfants
- 250 professionnels

**100 partenaires** pour accueillir et animer **35 kiosques, 2 conférences et 1 table ronde**

## PREMIER FORUM PARENTALITE : UN VILLAGE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES PARENTS



Il existe de nombreux dispositifs et actions de soutien à la parentalité qui ne sont pas toujours bien identifiés par les familles et les professionnels. Pourtant l'accompagnement à la parentalité répond à un besoin sans cesse réaffirmé par les familles, et l'interconnaissance entre structures favorise le repérage, l'orientation et l'efficacité des accompagnements. Pour répondre à ces enjeux, dans le cadre d'une action croisée avec le Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF), le Département, la CAF, la MSA, l'UDAF et l'Etat ont proposé conjointement un **premier Forum Parentalité** le 1er octobre au théâtre scène nationale de Mâcon. L'objectif de cette journée était double :

- **Faire connaître au grand public et aux professionnels** les dispositifs de soutien à la parentalité présents sur le territoire départemental
- **Conduire, en inter-institutions, un projet départemental** afin de favoriser le une dynamique partenariale forte autour de la thématique « parentalité »

Au programme de cette journée riche :

- **Un village de structures** avec des stands tenus par des professionnels du soutien à la parentalité recouvrant les thématiques petite enfance, enfance jeunesse parentalité et handicap
- **3 mini-conférences** : « la place des parents dans les centres sociaux » (Centre social de Blanzay), « l'université populaire des parents » (Ville de Gueugnon), « la psychomotricité et la relation parents-enfants » (Ufolep).
- **Ateliers créatifs et culinaires parents/enfants** proposés par les associations locales.
- **Intervention d'une troupe de théâtre** pour animer la journée et réaliser les introductions et interludes des mini-conférences.



## PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE (PSFP)



Le PSFP est un **programme structuré de prévention** qui s'adresse aux enfants et aux parents via des ateliers complémentaires. Au travers d'exposés, d'échanges, de mises en situations, d'exercices, de jeux, de jeux de rôle le programme vise :

- Le développement des compétences psychosociales
- Le développement des compétences parentales et familiales

Proposé sur le département à Chalon et Louhans, le programme se déroule en 14 sessions interactives de 2h hebdomadaires proposant un temps séparé pour les enfants et les parents puis un temps en famille.

En 2025, le PSFP Bresse Bourguignonne (Louhans) a porté sur **la tranche d'âge 6 – 11 ans** (une alternance est prévue chaque année avec le programme 12 – 16 ans). **6 familles** ont participé au dispositif de mars à juin 2025. L'organisation du PSFP repose sur un **collectif de professionnels** mobilisés sur un temps long issus de différentes structures locales : Bresse Louhannaise Intercommunalité, Ville de Louhans, Sauvegarde 71, Kairn, Centre social de Cuiseaux, Education Nationale, Département.



**6 familles** mobilisées dans le cadre du PSFP 2025 à Louhans

**7 structures** impliquées dans l'animation du PSFP Bresse Bourguignonne

**Verbatim d'un parent impliqué :**

« J'ai appris plein de choses, je passe plus de temps avec mes enfants. »



## DISPOSITIF D'ALLER-VERS LES ADOLESCENTS EN MILIEU RURAL



**1 équipe de 4 agents dédiés aux permanences de la Maison des adolescents**

Face au climat de tensions observé en 2023 aux abords des collèges de Chauffailles et de La Clayette, le Département et l'État ont souhaité renforcer leur action préventive en soutenant le déploiement d'une **présence éducative « hors les murs »**. Inscrite dans le cadre du Contrat local des solidarités 2024-2027 (CLS), cette démarche est portée par la **Maison des adolescents de Saône-et-Loire** (Mda71).

L'action vise à **aller à la rencontre des adolescents** afin de leur proposer un accueil de proximité, une écoute attentive et une orientation vers les dispositifs adaptés à leurs besoins. Depuis juin 2025, une infirmière intervient ainsi sur le territoire du Brionnais Sud Bourgogne, en animant des permanences offrant aux jeunes des espaces d'échange et de parole.

Ces permanences complètent celles déjà mises en place par la Mda71 sur d'autres secteurs du département, notamment au Creusot, à Montceau-les-Mines et dans le Charolais-Brionnais.

### Perspectives 2026 :

- Poursuite du déploiement des lieux de permanences
- Lancement d'une étude d'impact dans le cadre du CLS



Orientation 2 : Développer les missions de protection maternelle et infantile

## ACTIONS COLLECTIVES À DESTINATION DE PARENTS DE JEUNES ENFANTS HORS LES MURS

### DÉFI JEUX À L'ÉCOLE PABLO NÉRUDA DE CHALON-SUR-SAÔNE

Les intervenants médico-sociaux du Département et de la Maison de Quartier du Plateau St Jean ainsi que les enseignants de l'école Pablo Néruda à Chalon-sur-Saône ont constaté une **forte augmentation des troubles du langage chez les enfants**, en particulier à leur entrée au CP, mise en lien avec un temps quotidien considérable passé sur les écrans. Une **animation « jeux de société »** a donc été proposée en fin de journée dans les locaux de l'école aux enfants de primaire et à leurs parents. Les objectifs : proposer aux parents des temps de **partage avec leurs enfants sans écran** et faciliter la **participation des professionnels intervenant sur le quartier** afin de se faire connaître et d'aller vers les habitants. L'équipe éducative et du périscolaire ainsi que les animateurs jeunesse du quartier étaient mobilisés sur l'animation d'ateliers jeux, à l'intérieur ou dans la cour de l'école. Les autres participants sont passés d'un atelier à l'autre, soit pour jouer, soit pour échanger et se faire connaître.

Au total, ce temps convivial a touché **83 enfants et leurs parents** (sur 121 enfants scolarisés). Les familles ont beaucoup apprécié cette animation et ont pu venir à l'intérieur de l'école, lieu rarement accessible en dehors de temps très formels. Le succès de cette rencontre a été permis par la forte implication de l'ensemble de l'équipe éducative et des professionnels des structures partenaires en dehors du temps scolaire. De nombreux parents ont découvert des jeux qu'ils pouvaient utiliser à domicile avec leurs enfants et ont appris à jouer à certains jeux qu'ils ne connaissaient pas.



**83** enfants et leurs parents touchés par l'action

soit **70%** des familles fréquentant l'école

### Perspectives 2026 :

- Renouvellement de l'action en élargissant le public ciblé aux enfants de l'école maternelle
- Mobilisation des adolescents du quartier, anciens élèves de l'école, dans l'animation des ateliers jeux
- Valorisation des parents et enfants délégués pour leur permettre d'être identifiés par leurs pairs comme investis dans la vie de l'école

## ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)



Le SPPE vise à garantir une **offre d'accueil (individuel et collectif) en petite enfance**, adaptée aux besoins des enfants, accessible à tous et de qualité. Il s'attache également à renforcer **l'attractivité des métiers de la petite enfance**. La Loi pour le plein emploi vient modifier la **gouvernance du SPPE** : les communes ou groupements deviennent « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant » et les comités départementaux des services aux familles (Etat, collectivités territoriales, CAF, MSA, Education nationale, CD, représentants des familles) portent la mise en œuvre d'une **stratégie de mobilisation des acteurs** dont les objectifs sont les suivants :

- Soutenir les communes ou groupements dans la compétence (planification et développement des modes d'accueils) à travers le développement d'un observatoire petite enfance (action du SDSF) et une présentation du SPPE aux sous-préfets
- Travailler en mode "Task force" avec l'ensemble des partenaires de la petite enfance, pour contribuer au maintien de l'offre dans le cadre du schéma départemental des services aux familles
- Mettre en œuvre la nouvelle procédure d'autorisation des EAJE
- Accompagner la professionnalisation du métier des assistantes maternelles

En 2025, parmi les premiers chantiers structurants du SPPE en Saône-et-Loire, on peut noter :

- La préfiguration de l'observatoire petite enfance avec l'organisation de 3 rencontres, l'identification d'un outil et la mobilisation de 15 professionnels de diverses structures (CAF, CD, EPCI, EAJE, MSA...)
- 4 rencontres avec les Sous-préfets des arrondissements de Louhans, Charolles, Autun et Mâcon
- La mise en place d'une nouvelle procédure de contrôle des EAJE avec un accompagnement de la DGCS (3 webinaires)
- L'organisation d'une journée départementale Relais Petite Enfance (RPE)

### Perspectives 2026 :

- Planification de l'action « Task Force »
- Rencontre du Sous-préfet de l'arrondissement de Chalon



## DEPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DES EAJE



Depuis plusieurs années, la **qualité d'accueil** dans les crèches est un sujet essentiel. Différents rapports ou recommandations mettent en avant le **rôle primordial des modes d'accueil du jeune enfant** comme lieu d'épanouissement, d'apprentissage et d'éducation pour l'enfant en lien avec sa famille. Mettre en œuvre une démarche qualité présente un intérêt d'offrir à l'enfant des conditions d'accueil optimales, répondant à l'ensemble de ses besoins, en toute sécurité affective, matérielle et environnementale. Pour les professionnels, la **démarche participative** est une valorisation de leurs compétences, de leur implication, des bonnes pratiques.

Afin d'accompagner cette démarche qualité, plusieurs actions ont pu être engagées par le collectif de partenaires pilotes dans le cadre du SDSF :

- Création et distribution d'un **kit méthodologique** (les incontournables, les étapes, modèle fiche action, modèle questionnaire de satisfaction aux parents) à destination des professionnels des EAJE
- Soutien du diagnostic des professionnels avec la **création d'un jeu coopératif**
- Organisation de **formations à la démarche qualité** de 2 jours à destination des professionnels des EAJE



**150 jeux coopératifs** pour les professionnels des EAJE financés par le Département et la CAF (18 000€)

**70 kits méthodologiques** distribués aux EAJE

**3 sessions de formation**

**37 professionnels formés**



### Perspectives 2026 :

- Identification de structures volontaires pour le suivi de la mise en œuvre de la démarche qualité à l'aide d'outils transmis par la CAF et le Département
- Programmation de 6 nouvelles sessions de formations



## Orientation 3 : Sécuriser le parcours en protection de l'enfance



### GÉNÉRALISATION DES RÉFÉRENTIELS ET PROTOCOLES PARTENARIAUX POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE (PLUSIEURS ACTIONS CONCERNÉES)



Le Département promeut une démarche structurante **d'élaboration de référentiels et de protocoles partenariaux** pour la protection de l'enfance. Ces outils, construits par type de mesures, visent à clarifier les objectifs départementaux, préciser le rôle de chaque acteur, harmoniser les pratiques professionnelles et accompagner leur évolution pour mieux répondre aux besoins des enfants.

Deux **référentiels** sont finalisés. Celui relatif aux **informations préoccupantes**, achevé en 2021, a vu son dernier volet – la centralisation du premier niveau d'analyse à la CRIP – mis en œuvre en 2025. La CRIP assure désormais cette analyse et la première décision pour toute information préoccupante entrante. Le second référentiel, consacré à **l'aide éducative à domicile (AED)** et finalisé en 2023, a permis de replacer les enfants et leurs familles au cœur de l'accompagnement.

Un **troisième référentiel, relatif à l'accueil des enfants**, est engagé. Le référentiel existant datant de 2014, une actualisation s'imposait. Un diagnostic conduit par KPMG entre 2024 et 2025 a permis d'élaborer un plan d'action, qui sera partagé avec les professionnels début 2026. Compte tenu du nombre important d'acteurs et de thématiques, ce plan d'action constitue un point de départ, identifiant les sujets à travailler sur la période 2025-2027, en vue d'aboutir à un référentiel écrit fin 2027. Les travaux seront menés en simultané et entreront en vigueur dès leur validation par le COPIL, sans attendre la finalisation du référentiel.

Enfin, des **protocoles partenariaux** sont en cours d'élaboration, notamment sur **l'AEMO** afin de redéfinir les articulations entre l'AEMO et l'ASE, ainsi que sur les **informations préoccupantes** avec l'ensemble des partenaires concourant à leur repérage.

*Journée départementale AED le 25 novembre, pour dresser un premier bilan du référentiel*



#### Perspectives 2026 :

- Mise en œuvre du plan d'action du **référentiel placement** avec des actions fortes autour des modalités de garantie du projet de l'enfant par le Département, de l'organisation de l'accueil d'urgence, ou de l'accompagnement des sorties.
- Finalisation du **protocole partenarial AEMO**
- Travaux d'actualisation du **protocole partenarial IP**, pour une finalisation en 2027

### CRÉATION DE MESURES ÉDUCATIVES D'ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR EN FAMILLES POUR LES ENFANTS CONFIÉS



Après avoir développé et diversifié son offre d'accueil en protection de l'enfance, le Département a fait le choix d'orienter sa stratégie vers **la sortie des dispositifs**. Ce projet vise à **favoriser les retours en famille** des enfants confiés pour lesquels ce projet est envisageable. Après une procédure d'appel à projets, c'est le Centre Saint-Exupéry qui a été retenu. Le service Equinoxe accompagne désormais les enfants et les familles, sur la base de mesures modulables.



#### Perspectives 2026 :

- Poursuivre le déploiement jusqu'au terme de la capacité d'accueil
- Communiquer auprès des services de droit commun du Département afin de favoriser les interactions
- Assurer le renouvellement des mesures à l'été 2026, permettant ainsi de favoriser le retour de nouveaux enfants.

**120 mesures créées** : 60 mesures d'accompagnement éducatif renforcé, 60 mesures d'accompagnement éducatif renforcé avec possibilité d'hébergement.

**101 mesures** effectivement décidées au 09/12/2025, dont 62 mesures renforcées avec hébergement et 39 mesures renforcées.

## ELABORATION D'UN PROJET DE SERVICE DU SDAF

Le projet du **Service Départemental d'Accueil Familial** s'inscrit à la fois dans une démarche interne visant la mise en conformité avec le cadre législatif et dans une réflexion fondée sur un état des lieux et des perspectives d'amélioration de l'accompagnement des **assistants familiaux**. Il constitue également un outil d'information et de communication destiné aux différents interlocuteurs du service.

Le service comprend 258 agents départementaux dont 254 assistants familiaux qui prennent en charge à leur domicile les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles (ASEF) de Saône-et-Loire.

Le SDAF est un service à la croisée de nombreux autres services internes : ASEF, PMI, autres services de la Direction Enfance Familles.

L'élaboration du projet de service du SDAF a mobilisé un nombre important de professionnels lors de plusieurs étapes clés :

- Réunions de travail avec les services internes (PFT), avec un groupe représentant les assistants familiaux, avec tous les corps de métiers du SDAF (référentes professionnelles, psychologues, gestionnaires administratives, gestionnaires carrière et paie, cadres...)
- Rédaction du projet
- Ajustement du projet suite à la rencontre de la directrice Enfance-Familles, de la coordinatrice santé en protection de l'enfance et de la chargée du suivi qualité des établissements

*Présentation du travail d'élaboration du projet de service aux assistants familiaux lors de réunions territoriales*



### Perspectives 2026 :

- Phase de relecture et de confrontation en réunion DEF/TAS sur le volet ASE
- Phase de présentation à la DGAS
- Mise en forme par le service communication, édition et diffusion large



## Orientation 4 : Améliorer le pilotage de la politique enfance-familles



### CREATION DU CONSEIL DES JEUNES DE L'ODPE

Le **Conseil des jeunes de l'ODPE** créé en février 2025, est constitué de jeunes, âgés de 10 à 15 ans, accompagnés par l'ASE et accueillis en foyers, lieux de vie ou en familles d'accueil. Il offre à ces jeunes un espace d'expression et de dialogue sur leurs besoins et leurs attentes. Les propositions des jeunes seront attentivement examinées par les responsables et décideurs de la protection de l'enfance, dans l'optique d'une amélioration continue des conditions d'accueil et de prise en charge des enfants confiés. Cette année, les jeunes ont commencé des partages d'expériences et travaux sur la « vie affective et sexuelle ».

**18** jeunes mobilisés et volontaires

**4** réunions du Conseil par an

**7** jeunes du Conseil ont participé au COPIL de l'ODPE

### Perspectives 2026 :

- Production d'un support de présentation des travaux du Conseil des jeunes
- Présentation des travaux du Conseil aux décideurs et membres du COPIL ODPE

# AMBITION 8

## Des parcours d'insertion résolument tournés vers l'emploi

Cette ambition vise à agir rapidement et efficacement auprès des bénéficiaires du RSA, dès leur entrée dans le dispositif, pour les accompagner dans leur parcours d'insertion professionnelle. Il s'agit également d'adapter au mieux l'offre d'insertion pour la rendre accessible à tous et de veiller à l'adéquation entre les potentialités des personnes accompagnées et les besoins des entreprises du territoire pour garantir un retour pérenne vers l'emploi.



**Orientation 1 : Garantir à chaque allocataire du RSA un accompagnement à l'emploi adapté et un parcours sans rupture afin d'éviter aux personnes de s'installer dans l'inactivité, la précarité et la pauvreté**

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                       | ≤ 25 % | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|
| Création de supports d'informations à destination et avec les allocataires du RSA     |        |        |        |       |
| Déploiement du nouveau référentiel de contractualisation et d'accompagnement des ARSA |        |        |        |       |
| Déploiement des co-diagnostic avec France Travail                                     |        |        |        |       |
| Lancement de la démarche de référent de parcours                                      |        |        |        |       |
| Développement d'instances locales de coordination de parcours (ILCP)                  |        |        |        |       |
| Création d'un observatoire départemental de l'insertion (volet public)                |        |        |        |       |



**Orientation 2 : Renouveler l'offre d'insertion pour la rendre accessible à tous**

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                                                                          | ≤ 25 %      | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|--------|-------|
| Création d'un observatoire départemental de l'insertion (volet offre)                                                                    | Report 2026 |        |        |       |
| Révision du pilotage des conventions conclus avec les acteurs de l'insertion porteurs d'actions et révision des modalités d'intervention |             |        |        |       |
| Coordination des acteurs autour de la levée des freins périphériques à l'emploi                                                          |             |        |        |       |
| Soutien aux plateformes de lutte contre l'illettrisme                                                                                    |             |        |        |       |
| Soutien aux campagnes de sensibilisation à l'illettrisme                                                                                 |             |        |        |       |
| Refonte des documents administratifs en direction des publics                                                                            |             |        |        |       |
| Animation de collectifs d'utilisateurs                                                                                                   |             |        |        |       |



### Orientation 3 : Développer des partenariats avec le monde économique pour garantir le retour à l'emploi pérenne des bénéficiaires du RSA en fin d'accompagnement

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                                           | ≤ 25 %                                   | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------|--------|-------|
| Déploiement des chartes avec les branches professionnelles                                |                                          |        |        |       |
| Maintien de l'accompagnement des publics dans l'emploi                                    | Reformulation de l'action<br>Report 2026 |        |        |       |
| Intégration de modalités d'achats socio-responsables dans tous les marchés du Département |                                          |        |        |       |
| Création d'une conférence des financeurs de l'IAE                                         | Suppression de l'action                  |        |        |       |



### Orientation 4 : Améliorer le pilotage et l'efficacité de la politique départementale d'insertion professionnelle

| ETAT DE REALISATION AU 31/12/25                                            | ≤ 25 %      | ≤ 50 % | ≤ 75 % | 100 % |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------|--------|--------|-------|
| Mise en place des comités du réseau pour l'emploi                          |             |        |        |       |
| Création d'un observatoire départemental de l'insertion (volet évaluation) | Report 2026 |        |        |       |

# ACTIONS PHARES



**Orientation 1 : Garantir à chaque allocataire du RSA un accompagnement à l'emploi adapté et un parcours sans rupture afin d'éviter aux personnes de s'installer dans l'inactivité, la précarité et la pauvreté**

## DÉPLOIEMENT DES RDV D'ORIENTATION DES ARSA



La mise en place des **rendez-vous d'orientation** s'inscrit dans l'évolution des pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et dans les objectifs portés par la loi pour le plein emploi. Historiquement, l'orientation reposait sur une analyse administrative des situations, basée sur les données disponibles dans les systèmes d'information. Cette organisation ne permettait pas toujours de disposer d'une vision complète des situations individuelles ni d'engager rapidement les personnes dans un parcours adapté.

Dans une logique d'amélioration continue du service rendu aux usagers, le Département a engagé une évolution de ses pratiques en s'appuyant sur l'expérimentation menée dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Cette nouvelle approche repose sur un **diagnostic réalisé dès l'entrée dans le dispositif**, permettant de mieux identifier les besoins des personnes et de déterminer plus efficacement leur orientation. Depuis octobre 2024, les rendez-vous d'orientation ont ainsi été généralisés à l'ensemble du territoire de Saône-et-Loire afin de **recevoir tous les nouveaux entrants** dans le mois suivant leur ouverture de droit. Cette organisation permet de positionner rapidement les bénéficiaires dans un **parcours d'accompagnement** et de créer une première dynamique d'engagement. Ce dispositif constitue aujourd'hui un levier structurant de la politique d'insertion départementale. Il permet à la fois de **sécuriser les parcours, de fiabiliser les orientations et de mieux connaître les profils des nouveaux bénéficiaires afin d'adapter l'offre d'accompagnement**. Les résultats observés, notamment en termes de présence aux rendez-vous et de pertinence des orientations réalisées, confirment l'intérêt de cette approche qualitative centrée sur la connaissance fine des situations.

Sur les **3000** **bénéficiaires du RSA** intégrés dans l'outil RDV Insertion pour leur orientation (depuis le 15/10/24) :

- **2049** personnes vues et orientées (au 18/03/26)
- **60%** des personnes orientées en moins de 30 jours



**Orientation 2 : Renouveler l'offre d'insertion pour la rendre accessible à tous**

## DES ATELIERS ESTIME DE SOI POUR REMOBILISER LES PERSONNES



Premier obstacle à franchir dans un parcours d'insertion professionnelle : la confiance en soi, en ses propres compétences, en sa faculté à surmonter sa propre mésestime et à sortir de sa « zone de confort ». Telle est la raison d'être de cette action collective originale coconstruite entre **l'agence France Travail du Creusot et le Service social départemental** en 2024 pour les personnes conjointement accompagnées dans le cadre de *l'Accompagnement global* ou par des Conseillers d'insertion professionnelle du Département.

S'appuyant sur une mobilisation intensive de 2 ou 3 mois, ce projet illustre la complémentarité des expertises « emploi » et « sociale » à l'œuvre sur la circonscription d'action sociale du Creusot : **6 ateliers sur l'estime de soi** (coaching, art thérapie...) adossés à la formation « *Valoriser son image professionnelle* » de France travail sur 5 jours. Avec trois sessions depuis 2024, de 6 à 8 femmes, les premiers résultats notent une **transformation relationnelle et physique** chez les bénéficiaires grâce à la dynamique collective ainsi que l'accent mis sur les **compétences psycho-sociales et artistiques**.



**Un parcours de 6 ateliers sur l'estime de soi** proposé aux bénéficiaires

**Entre 6 et 8** participants à chaque session

**3 sessions** organisées en partenariat avec France Travail au Creusot depuis 2024

## RENCONTRE DÉDIÉE AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN

Organisée le 27 novembre à la Maison de l'Emploi de Louhans dans le cadre du Réseau pour l'emploi, la **Rencontre dédiée aux métiers de l'Humain** illustre pleinement l'engagement du Département pour favoriser le **retour à l'emploi**, soutenir les **filières en tension** et **accompagner les habitants** vers des métiers porteurs de sens.

Cette démarche initiée avec de **nombreux partenaires** de l'insertion et de l'emploi du territoire pour valoriser les **métiers du soin, de l'accompagnement, de l'aide à la personne et de la petite enfance**, a pour ambition de mieux faire connaître ces professions, de promouvoir les parcours de formation existants et de faciliter la rencontre entre les recruteurs et les candidats, notamment parmi les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) accompagnés par le Département.

Cette matinée d'échanges s'est organisée autour de deux pôles complémentaires :

- Le **pôle mini-conférences**, ouvert à tous, permettant de découvrir la diversité des métiers du secteur, les parcours professionnels possibles et les dispositifs d'accompagnement ou de formation proposés localement.
- Le **pôle job dating**, réservé aux personnes qualifiées ou immédiatement disponibles, favorisant la mise en relation directe entre employeurs et candidats en recherche d'opportunités.

Au bilan : une **petite vingtaine d'entreprises et d'organismes de formation** et une **centaine de participants** étaient présents à cet événement.



**Une vingtaine** d'entreprises et d'organismes de formation présents  
**Une centaine** de participants



**Orientation 3 : Développer des partenariats avec le monde économique pour garantir le retour à l'emploi pérenne des allocataires du RSA en fin d'accompagnement**



**5** Task force Entreprise initiées en 2025

### CRÉATION DE TASK FORCE ENTREPRISE



Déclinaison opérationnelle des Comités locaux créé dans le cadre de la Loi pour le plein emploi sur le sujet « entreprise », la **Task force** vise, sur un territoire donné, à accompagner les entreprises à recruter rapidement et durablement tous les talents.

Ce projet repose sur la **coordination locale** de tous les acteurs de la relation entreprise afin de proposer, collectivement :

- Une offre de services entreprise partagée et mutualisée avec les partenaires
- Un passage d'une collaboration ponctuelle à une coordination continue et efficace
- Un interlocuteur en capacité d'orienter vers la bonne solution/partenaire rapidement « Dites-le nous une fois »
- Une stratégie territoriale co-construite avec des objectifs et des indicateurs d'impact communs

La configuration des Task force Entreprise est spécifique à chaque bassin d'emploi et peut s'élargir à tout acteur impliqué dans la relation entreprise au-delà du groupe « cœur » composé de France Travail, de la DDETS, de collectivités territoriales (Région, Département, EPCI...)

#### Perspectives 2026 :

- Déploiement des Task Force Entreprise sur l'ensemble du territoire départemental
- Mise en œuvre des actions prévues dans les feuilles de route de chaque Task Force



## Orientation 4 : Améliorer le pilotage et l'efficacité de la politique départementale d'insertion professionnelle

### ADOPTION D'UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (SDIE)



Le Département de Saône-et-Loire, chef de file des politiques d'insertion, a engagé en 2025 le **renouvellement de son cadre stratégique** pour l'insertion et l'emploi des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), dans un contexte majeur de réforme nationale lié à la **Loi « Plein Emploi »** du 18 décembre 2023.

Fort de cette nouvelle donne, le Département a donc adopté une nouvelle **Stratégie Départementale pour l'Insertion et l'Emploi (SDIE) 2026-2028** qui fusionne le Programme départemental d'insertion (PDI) et le Pacte territorial pour l'insertion (PTI) – documents directeurs arrivés à échéance en 2023 et relayés par le Schéma Unique des Solidarités – afin de proposer un document unique, lisible et opérationnel, intégrant pleinement la dimension emploi et la coordination territoriale. Il vient structurer et consolider les démarches déjà engagées par le Département : Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), équipe départementale de conseillers emploi, rendez-vous d'orientation RSA, expérimentations prévues par la Loi Plein Emploi.

Ce nouveau schéma poursuit trois objectifs prioritaires :

- un pilotage territorialisé et renforcé,
- un accompagnement mieux coordonné des allocataires du RSA,
- et une articulation plus étroite entre les acteurs de l'insertion et les besoins du tissu économique local.

Il constitue ainsi un outil stratégique au service d'une ambition claire : **passer d'une logique d'insertion sociale à une politique d'accès effectif et durable à l'emploi.**



#### Perspectives 2026 :

- Mise en œuvre de la Stratégie départementale pour l'insertion et l'emploi

# LISTE DES SIGLES

|                                                                                                    |                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AAP : Appel à projets                                                                              | EPoP (projet) : Empowerment and participation of persons with disabilities (pouvoir d’agir et participation des personnes en situation de handicap) |
| AED : Aide éducative à domicile                                                                    | ES : Educateur spécialisé                                                                                                                           |
| AEMO : Aide éducative en milieu ouvert                                                             | ESSMS : Etablissements et services sociaux et médico-sociaux                                                                                        |
| AFEST : Action de formation en situation de travail                                                | FALC : Facile à lire et à comprendre                                                                                                                |
| APA : Allocation personnalisée d’autonomie                                                         | FAS : Fédération des acteurs de la solidarité                                                                                                       |
| APF : Association des paralysés de France                                                          | FSL : Fonds de solidarité logement                                                                                                                  |
| ARACT BFC : Agence régionale pour l’amélioration des conditions de travail Bourgogne-Franche-Comté | IAE : Insertion par l’activité économique                                                                                                           |
| ARS : Agence régionale de santé                                                                    | INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques                                                                               |
| ARSA : Allocataires du revenu de solidarité active                                                 | ILCP : Instance locale de coordination du parcours                                                                                                  |
| ASE : Aide sociale à l’enfance                                                                     | IP : Informations préoccupantes                                                                                                                     |
| ASS : Assistant de service social                                                                  | IRTESS : Institut régional supérieur du travail éducatif et social                                                                                  |
| CAF : Caisse d’allocations familiales                                                              | IRTS : Institut régional du travail social                                                                                                          |
| CARSAT : Caisse d’assurance retraite et de la santé au travail                                     | ISCG : Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie                                                                                          |
| CC : Communauté de communes                                                                        | IST : Infections sexuellement transmissibles                                                                                                        |
| CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions                       | LAEP : Lieux d’accueil enfants-parents                                                                                                              |
| CCAS : Centre communal d’action sociale                                                            | LVA : Lieux de vie et d’accueil                                                                                                                     |
| CCI : Chambre de commerce et de l’industrie                                                        | MAIA (gestion de cas) : Méthode d’action pour l’intégration des services et des soins dans le champ de l’autonomie                                  |
| CDAPH : Commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées                          | MDA : Maison des adolescents                                                                                                                        |
| CDE : Comité départemental pour l’emploi                                                           | MDPH : Maison départementale des personnes handicapées                                                                                              |
| CDPPE : Contrat départemental de la prévention et protection de l’enfance                          | MDS : Maison départementale des solidarités                                                                                                         |
| CESF : Conseiller en éducation sociale et familiale                                                | MECS : Maison d’enfant à caractère social                                                                                                           |
| CFPPA : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie                         | MEDEF : Mouvement des entreprises de France                                                                                                         |
| CH : Centre hospitalier                                                                            | MLA : Maison locale de l’autonomie                                                                                                                  |
| CIAS : Centre intercommunal d’action sociale                                                       | MNA : Mineurs non accompagnés                                                                                                                       |
| CLH : Concertation locale de l’habitat                                                             | ODPE : Observatoire départemental de la protection de l’enfance                                                                                     |
| CLE : Comités locaux pour l’emploi                                                                 | PAD : Placement éducatif à domicile                                                                                                                 |
| CLS : Contrat local des solidarités                                                                | PAPH : Personnes âgées personnes en situation de handicap                                                                                           |
| CLTS : Comité local du travail social                                                              | PASIP : Premier accueil social inconditionnel de proximité                                                                                          |
| CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie                                             | PCH : Prestation de compensation du handicap                                                                                                        |
| COPIL : Comité de pilotage                                                                         | PDALHPD : Plan départemental d’action pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées                                                  |
| COTECH : Comité technique                                                                          | PFR : Plateforme d’accompagnement et de répit                                                                                                       |
| CP : Commission permanente                                                                         | PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse                                                                                                          |
| CPAM : Caisse primaire d’assurance maladie                                                         | PLIE : Plans locaux pluriannuels pour l’insertion et l’emploi                                                                                       |
| CPOM : Contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens                                              | PMI : Protection maternelle et infantile                                                                                                            |
| CPTS : Communautés professionnelles territoriales de santé                                         | RAPT : Réponse accompagnée pour tous                                                                                                                |
| CRE : Comité régional pour l’emploi                                                                | REAAP : Réseaux d’écoute, d’appui et d’accompagnement des parents                                                                                   |
| CREF : Contrats de retour à l’équilibre financier                                                  | RELS : Responsable local des solidarités                                                                                                            |
| CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes                                           | RGPD : Règlement général pour la protection des données                                                                                             |
| CRP : Centre de ressources et de preuves                                                           | RPE : Relais petite enfance                                                                                                                         |
| CSS : Centres de santé sexuelle                                                                    | RSA : Revenu de solidarité active                                                                                                                   |
| CTER : Commission technique d’étude et de régulation                                               | SAD : Services autonomie à domicile                                                                                                                 |
| CUD : Commissions uniques délocalisées                                                             | SAAD : Services d’aide et d’accompagnement à domicile                                                                                               |
| DASM : Dispositif d’appui en santé mentale                                                         | SAMSAH : Services d’accompagnement médico-social pour adultes handicapés                                                                            |
| DDETS : Direction départementale de l’Emploi, du Travail et des Solidarités                        | SAVS : Services d’accompagnement à la vie sociale                                                                                                   |
| DDFIP : Direction départementale des finances publiques                                            | SC2S : Service civique solidarité seniors                                                                                                           |
| DGAS : Direction générale adjointe aux solidarités                                                 | SDSF : Schéma départemental des services aux familles                                                                                               |
| DIPE : Direction de l’insertion professionnelle et de l’emploi                                     | SSD : Service social départemental                                                                                                                  |
| DJM : Dispositif jeunes majeurs                                                                    | SSIAD : Services de soins infirmiers à domicile                                                                                                     |
| DRFIP : Direction régionale des finances publiques                                                 | TAS : Territoire d’action sociale                                                                                                                   |
| DRHRS : Direction des ressources humaines et des relations sociales                                | TISF : Techniciens de l’intervention sociale et familiale                                                                                           |
| DPA : Développement du pouvoir d’agir                                                              | TMS : Troubles musculosquelettiques                                                                                                                 |
| DSL : Développement social local                                                                   | UGECAM : Union pour la gestion des établissements des caisses de l’Assurance maladie                                                                |
| EAJE : Etablissement d’accueil du jeune enfant                                                     | UGF : Union des Gérontopôles de France                                                                                                              |
| EHPAD : Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes                               | UIMM : Union des industries et métiers de la métallurgie                                                                                            |
| EI : Evènement indésirable                                                                         | URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d’allocations familiales                                                      |
| EIG : Evènement indésirable grave                                                                  | VEO : Violences éducatives ordinaires                                                                                                               |
| EJE : Educateur de jeunes enfants                                                                  | VIF : Violences intrafamiliales                                                                                                                     |
| EPICEA : Equipes de prévention et d’information collective pour l’enfance et l’adolescence         |                                                                                                                                                     |

# POUR ALLER PLUS LOIN...

Retrouvez l'ensemble des documents  
du Schéma unique " Solidarités 71 "



<  
Document  
de référence  
2023 - 2027



<  
Programmes  
d'actions n°1



<  
Synthèse  
2023 - 2027



<  
Bilan  
2024



**DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX SOLIDARITÉS**

Espace Duhesme - 18, rue de Flacé  
CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9

[dgas@saoneetloire71.fr](mailto:dgas@saoneetloire71.fr)

